



DOSSIER POUR L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres groupes exerçant un pouvoir, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisants dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militants sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail d'Amnesty International vise à protéger les personnes et à leur permettre d'avoir prise sur leur propre vie : nous œuvrons pour l'abolition de la peine de mort, pour la protection des droits sexuels et reproductifs, contre les discriminations et pour la défense des droits des réfugiés et des migrants. Nous faisons traduire les tortionnaires en justice, nous contribuons à faire modifier des lois oppressives et à faire libérer des personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leur opinion. Nous défendons tous ceux dont la liberté et la dignité sont menacées.

L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2015 par Amnesty International

Amnesty International Ltd
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

© Amnesty International

Index : ACT 30/2621/2015

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation préalable écrite des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, contactez copyright@amnesty.org.

Photo de couverture : [Freemages.com/Michael Lorenzo](https://www.freemages.com/Michael_Lorenzo)

Toutes les photos contenues dans ce dossier ont été prises à l'occasion d'événements, d'ateliers, de campagnes et d'activités organisés par Amnesty International.

[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)

SOMMAIRE

- i. **À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL**
- 1. **INTRODUCTION**
- 3. **UTILISATION DU DOSSIER**
- 7. **ACTIVITÉ N° 1 : PERSONNES EN DANGER**
- 20. **ACTIVITÉ N° 2 : ISOLEMENT CELLULAIRE**
- 27. **ACTIVITÉ N° 3 : LETTRES DE SOLIDARITÉ**
- 31. **ACTIVITÉ N° 4 : LIBRE DE DESSINER**
- 36. **ACTIVITÉ N° 5 : LE POUVOIR DES CHIFFRES**
- 42. **INFORMATIONS ET MATÉRIEL POUR TOUTES LES ACTIVITÉS**
 - 42. ACTIONS RÉUSSIES
 - 44. LETTRES AUX AUTORITÉS PUBLIQUES
 - 45. MODÈLES DE LETTRES AUX AUTORITÉS
 - 53. INFORMATIONS SUR LES CAS

REMERCIEMENTS

Amnesty International souhaite remercier les auteurs de *Écrire pour les droits - Dossier pour l'éducation aux droits humains*. Ellie Keen, vos connaissances et votre engagement pour le changement sont une source d'inspiration pour la jeunesse actuelle. Dariusz Grzemny, votre dévouement et votre expérience ont apporté une contribution inestimable.

Amnesty International exprime également toute sa gratitude pour les contributions de son personnel et de ses militants dans la création et la révision de ce dossier.

INTRODUCTION

Ce dossier contient cinq activités autour des droits humains, destinées aux jeunes. Il peut être utilisé comme une introduction aux droits fondamentaux, à la solidarité mondiale, au travail de campagne et de militantisme et au travail d'Amnesty International de manière plus large. Les activités proposent une vue d'ensemble de ces sujets et d'autres questions. Elles permettent de sensibiliser les jeunes aux préoccupations mondiales et de les impliquer dans des actions qui peuvent avoir un véritable impact sur la vie des gens.

Ces activités peuvent être menées à tout moment, mais elles seront plus efficaces avant ou durant la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*, qui se déroulera cette année du 4 au 17 décembre. En travaillant sur ces cas et en participant à la campagne, les jeunes auront conscience de faire partie d'un mouvement populaire mondial de grande envergure. Ils peuvent - et vous pouvez - apporter de réelles améliorations dans la vie des personnes citées dans les pages suivantes.

**ÉCRIRE UNE LETTRE
CHANGER UNE VIE**

© Grzegorz Żukowski pour Amnesty International



Des militants écrivent des lettres lors de l'événement principal organisé pour *Écrire pour les droits* à Varsovie, Pologne, 2014.

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Les cinq activités proposées ont été développées dans le cadre de la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*. Cette campagne est un marathon d'écriture de lettres qui a lieu chaque année et implique des millions de personnes à travers le monde. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants d'États croulent sous les lettres et des victimes de torture, des prisonniers d'opinion, des personnes condamnées à mort ou dont les droits humains sont bafoués reçoivent des messages de solidarité de milliers d'inconnus, venant des quatre coins du globe. Ces personnes savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes précédentes ont eu de véritables résultats. Les personnes victimes de violations des droits humains confient que ces lettres ont fait une grande différence. Elles

« Je ne peux pas vous dire ce que j'ai ressenti en me levant un jour et en découvrant que le monde entier parlait de Raif. »

Témoignage de la femme de Raif Badawi. Raif était l'une des personnes citées dans la campagne Écrire pour les droits de 2014.

expriment leur gratitude envers ceux qui leur ont écrit et font souvent état de la force qu'elles ressentent à l'idée que tant de gens se sentent concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont introduits pour remédier au problème. En page 42, vous pouvez en découvrir davantage sur les résultats des précédentes campagnes *Écrire pour les droits*.

En 2015, la campagne porte sur 12 cas, provenant de 12 pays différents. Huit d'entre eux apparaissent dans cette publication. Chaque cas décrit la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes dont les droits sont bafoués par son gouvernement.

* * *

Nous espérons que ce dossier vous permettra de sensibiliser des jeunes à la question des droits humains dans le monde et de les encourager à rejoindre les centaines de milliers de personnes qui se battent pour le respect des droits fondamentaux d'Albert, Zunar, Yecenia, Fred, Yves, Costas, Waleed, « Maria », Teodora, Phyo Phyo, Muhammad, Saman ainsi que de ceux de Rania et de ses enfants.

Vous pouvez faire changer les choses.

LORS DE LA CAMPAGNE ÉCRIRE POUR LES DROITS DE 2014, PLUS DE 3 MILLIONS D' ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES PAR DES CENTAINES DE MILLIERS DE PERSONNES DANS PLUS DE 200 PAYS ET TERRITOIRES À TRAVERS LE MONDE. PLUS DE 80 % DE CES ACTIONS ONT ÉTÉ ORGANISÉES PAR DES JEUNES !



Paraskevi Kokoni, victime d'agressions racistes, reçoit des lettres et des cadeaux envoyés par des sympathisants d'Amnesty International lors de la campagne *Écrire pour les droits* 2014. Grèce, 2015.

© Amnesty International / Photo : @ElizaGoroya

UTILISATION DU DOSSIER

PUBLIC VISÉ

Les activités ont été conçues pour des jeunes à partir de 13 ans. Elles peuvent être utilisées dans les écoles et avec des groupes de jeunes. La plupart peuvent être intégrées à une leçon en classe et les objectifs d'apprentissage concernent de nombreux sujets et disciplines. Ces activités ont été imaginées pour des groupes de 12 à 30 personnes. Elles peuvent toutefois être adaptées à des groupes plus restreints ou plus importants.



© Amnesty International Népal

Atelier sur le travail de campagne, destiné aux jeunes membres et militants d'Amnesty International Népal. Pokhara, Népal, 2015.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ces activités proposent une introduction aux droits humains pour les jeunes, sous une forme à la fois pressante et stimulante. Les droits fondamentaux ne sont pas présentés comme un idéal abstrait, mais comme de vraies questions affectant des personnes réelles. Les participantes et participants sont confrontés à des exemples de violations des droits humains, ils « rencontrent » les personnes qui souffrent, et on leur propose une manière d'avoir un impact, de changer les choses.

Bien sûr, l'un des objectifs de ce dossier est de soutenir la campagne *Écrire pour les droits* et d'augmenter le nombre de personnes qui s'engagent et font pression pour améliorer la situation des personnes dont les cas ont été choisis. Les activités ont néanmoins été conçues pour développer des compétences et des savoir-faire qui vont au-delà du programme scolaire et représentent une partie importante du processus éducationnel dans son ensemble. Sont particulièrement visés les objectifs d'apprentissage suivants :

- ✓ promouvoir la compréhension des droits humains d'une manière qui permette de saisir immédiatement leur urgence et leur importance ;
- ✓ sensibiliser aux violations des droits humains dont sont victimes des personnes dans différents pays ;
- ✓ donner aux jeunes la capacité d'agir, non seulement pour les situations citées dans la campagne, mais également dans d'autres cas ;
- ✓ développer l'empathie et la solidarité envers des personnes d'autres cultures ou pays ;
- ✓ développer des compétences en lecture, en écriture et en communication à travers la discussion, l'analyse et l'écriture de lettres ;
- ✓ comprendre la nature du militantisme et sa force.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Les cinq différentes activités portent sur huit des 12 cas choisis par Amnesty International pour la campagne de cette année. La plupart des cas concernent une personne dont les droits sont actuellement bafoués par son gouvernement.

Chaque activité contient des points théoriques concernant les droits humains en général ou des droits humains particuliers et propose une forme de participation active à la campagne. Dans la plupart des cas, il s'agit d'écrire une lettre. Mais la dernière activité explore également d'autres formes de militantisme.

L'ACTIVITÉ N° 1

présente huit des 12 cas ainsi que les personnes concernées. Elle sert aussi d'introduction à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'ACTIVITÉ N° 2

consiste à écrire une lettre à un haut responsable. Elle aborde le cas d'Albert Woodfox, maintenu à l'isolement aux États-Unis depuis 40 ans.

L'ACTIVITÉ N° 3

consiste à écrire une lettre de solidarité à Yecenia Armenta, une femme violemment torturée et injustement incarcérée par les autorités mexicaines.

L'ACTIVITÉ N° 4

se penche sur le cas du dessinateur malaisien Zulkiflee Anwar Ulhaque (*alias* « Zunar »). Il s'agit d'une activité créative utilisant des images.

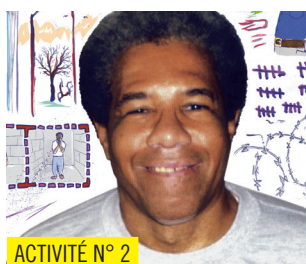
L'ACTIVITÉ N° 5

implique les participants et participantes à préparer une campagne de sensibilisation. Le cas abordé est celui de Waleed Abu al Khair, un avocat saoudien spécialisé dans les droits humains.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La plupart des informations nécessaires sont disponibles dans les documents de référence placés après chaque activité. Certains documents utiles se trouvent néanmoins à la fin de ce dossier :

- + des commentaires de personnes citées dans les précédentes campagnes (page 43). Ils peuvent s'avérer utiles si certains ou certaines doutent de l'impact que peuvent avoir leurs lettres ;
- + une courte sélection des bons résultats obtenus lors des campagnes précédentes (page 42). Elles seront également utiles pour illustrer l'importance et l'impact potentiel de l'engagement des participantes et participants ;
- + des modèles de lettres à des hauts responsables (pages 45 à 52) et une courte explication destinée aux participants et participantes pour l'écriture de leur lettre ;
- + des tableaux contenant des détails sur chaque cas, dont les droits clés, des idées pour d'autres actions et les adresses pour l'envoi des lettres (pages 53 à 60).



ACTIVITÉ N° 2



ACTIVITÉ N° 3



ACTIVITÉ N° 4



ACTIVITÉ N° 5

© Nick Chaffe pour Amnesty International. (De g. à d. et de haut en bas) : Albert Woodfox, États-Unis, 2015. Yecenia Armenta, Mexique, 2015. Zunar, Malaisie, 2015. Waleed Abu al Khair, Arabie saoudite, 2015.

CONDUITE DES ACTIVITÉS

Chaque activité se suffit à elle-même et peut être menée séparément, sans que d'autres soient nécessaires. Cependant, il serait bon que vous meniez au moins deux activités, voire davantage, dans l'idéal. Cela permettrait aux participants et participantes d'approfondir les questions abordées et de travailler sur différentes manières de soutenir ces personnes.

La plupart des activités sont suffisamment courtes pour être menées pendant une séquence de cours, mais il est possible d'adapter les discussions ou de les élargir, ou d'introduire du matériel supplémentaire, si vous disposez de suffisamment de temps. La plupart des activités seront plus efficaces si davantage de temps leur est consacré, dans la mesure du possible.

Un bilan à l'issue de chaque activité serait particulièrement utile. Cela donnerait aux participants et participantes la possibilité de réfléchir sur ce qu'ils ont appris, de faire part de leurs questions ou préoccupations, et éventuellement de discuter des activités de suivi qu'ils aimeraient mener collectivement. Quelques activités de suivi sont proposées à la fin de chaque activité. Il pourrait être opportun de mener ces activités de manière séparée.

MÉTHODOLOGIE

Toutes les activités reposent sur des méthodes d'apprentissage participatives. Participants et participantes ne reçoivent pas simplement des informations, ils explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette méthodologie est particulièrement importante en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage plus larges :

- ✓ elle garantit que les participants et participantes développent des savoir-faire et des compétences clés ;
- ✓ elle leur donne la possibilité de se forger leur propre opinion, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;
- ✓ elle leur permet d'être acteurs de leur apprentissage et adapte les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;
- ✓ elle leur laisse suffisamment d'espace pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le Manuel d'animation d'Amnesty International. Vous le trouverez à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/>.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA CAMPAGNE

Les présentations des cas dans l'**activité n° 1** sont de courts résumés. Si vous désirez plus d'informations sur les personnes dont il est question, ou si des jeunes demandent davantage de détails, nous vous invitons à vous rendre à l'adresse www.amnesty.org/fr/writeforrights. Ce site Internet contient des vidéos, des pétitions en ligne et bien d'autres choses encore.

Si vous avez des questions concernant la campagne ou les personnes en danger, ou si vous désirez vous engager d'une autre manière, les liens suivants pourront vous être utiles :

- + découvrez les actions d'Amnesty International dans votre pays et contactez l'antenne locale : <https://www.amnesty.org/fr/countries/> ;

Vous pourrez être mis-e en relation avec les personnes et les militants qui travaillent sur place, et recevrez conseils, informations, matériel, etc.

- + participez au MOOC d'Amnesty International sur la liberté d'expression, qui aura lieu du 17 novembre au 8 décembre <https://www.edx.org/course/human-rights-right-freedom-expression-amnesty-international-rights1x> ;

Il s'agit d'une occasion d'en savoir plus sur les différents cas, dont ceux qui n'apparaissent pas dans cette publication.

- + en cas de question relative à l'un des cas cités dans la campagne de cette année, vous pouvez écrire à l'équipe chargée des personnes en danger : individuals@amnesty.org.



© Nick Chaffe pour Amnesty International. (De g. à d. et de haut en bas) : Saman Naseem, Iran, 2015. Jeunes filles victimes de mariage forcé, Burkina Faso, 2015. Teodora del Carmen Vásquez, Salvador, 2015. Mouhammad Bekjanov, Ouzbékistan, 2015. Costas, Grèce, 2015. Phyo Phyo Aung, Myanmar, 2015. Rania Alabbasi et sa famille, Syrie, 2015. Fred et Yves, RDC, 2015.

ACTIVITÉ N° 1 :

PERSONNES EN DANGER

CONCEPTS CLÉS

Défenseurs des droits humains • DUDH • solidarité et militantisme • torture • liberté d'expression • droits sexuels et reproductifs

Atelier sur l'éducation aux droits humains à Oslo, Norvège, 2013.

À PROPOS DE CETTE SESSION

Les participants et participantes découvrent certains des cas de la campagne *Écrire pour les droits*. Ils « rencontrent » ces personnes et relient les droits bafoués à ceux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

TEMPS NÉCESSAIRE

45 à 60 minutes

OBJECTIFS

- ✓ Présenter la campagne *Écrire pour les droits* et familiariser les participants et participantes avec certains des cas
- ✓ Découvrir les droits figurant dans la DUDH
- ✓ Pratiquer l'écriture de lettre et agir pour les droits humains

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- + Selon la taille du groupe, vous devrez choisir certaines fiches des pages 10 à 17. Vous n'aurez peut-être pas besoin de toutes les fiches. Si vous avez l'intention de mener d'autres activités avec le groupe, vous pouvez écarter les cas d'Albert Woodfox, Yecenia Armenta, Zunar et Waleed Abu al Khair, dans la mesure où ils sont abordés séparément dans d'autres activités.
- + Vous trouverez des modèles de lettres aux pages 45 à 52.
- + **Facultatif** : copies (simplifiées) de la DUDH en page 18.

01:

PERSONNES
EN DANGER

TÂCHE N° 1 :

PRÉSENTATION DES CAS

- 1 Expliquez que cette activité va présenter une sélection de personnes bien réelles vivant dans différents pays.
- 2 Divisez les participants et participantes en groupes de quatre personnes et distribuez à chaque groupe l'une des fiches des pages 10 à 17.
- 3 Demandez aux groupes de discuter de la personne (ou des personnes) figurant sur leur fiche, pendant 15 minutes.
 - Ils doivent établir une liste de ce qui leur semble mal ou injuste dans la manière dont cette personne est traitée.
 - Ils se préparent également à présenter la personne au reste du groupe.
- 4 Après 15 minutes, rassemblez les groupes et lancez les présentations. Chaque groupe présente son cas aux autres, ainsi que la liste des injustices qu'il a relevées.

TÂCHE N° 2 :

IDENTIFIER LES DROITS

- 5 En petits groupes ou avec le groupe au complet, demandez aux participants et participantes de repérer tous les droits qui ont été bafoués dans les cas présentés.
- 6 Ils doivent ensuite essayer de relier les injustices relevées aux droits figurant dans la DUDH. Il est possible d'utiliser le tableau qui se trouve à la page 19 pour repérer les droits concernés.

Remarque : les catégories listées à droite dans le tableau apparaissent seulement pour plus de facilité, elles permettent de séparer un long document et d'aider les jeunes à mieux appréhender l'éventail des différents droits. Ces catégories ne sont pas précises et beaucoup se recoupent.

- 7 Si les participants et participantes ont peu de connaissances sur les droits humains, montrez-leur cette courte vidéo sur la DUDH disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=Pby1KngOhBY> ou proposez-leur certaines des informations complémentaires qui se trouvent en page 18.

01:

PERSONNES
EN DANGER

TÂCHE N° 3 :

RÉDACTION DE LETTRES

8 Expliquez que toutes les personnes sur les fiches font partie de la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*. Présentez la campagne aux participantes et participants et expliquez qu'Amnesty appelle à adresser des lettres aux personnes victimes de violations des droits humains et aux autorités responsables de ces violations. Une vue d'ensemble de la campagne est disponible en page 2.

9 Précisez aux participants et participantes que chaque lettre sera envoyée à de hauts responsables. Demandez-leur ensuite de choisir l'une des fiches et remettez-leur une photocopie du modèle de lettre correspondant à ce cas. Les modèles de lettres se trouvent aux pages 45 à 52.

Vous pouvez aussi proposer à tout le groupe de choisir une seule fiche. Cela facilitera votre travail quand il s'agira de les poster !

10 Donnez à chaque participant une feuille de papier et laissez-leur un certain temps pour écrire leur lettre. Si certains veulent ensuite partager le contenu de leur lettre, laissez-leur la possibilité de le faire.

11 Faites un retour sur l'activité en demandant aux participantes et participants de décrire en quelques mots ce qu'ils ressentent à la fin de cette activité. Faites en sorte que chacun apporte une contribution.

ACTIVITÉS DE SUIVI

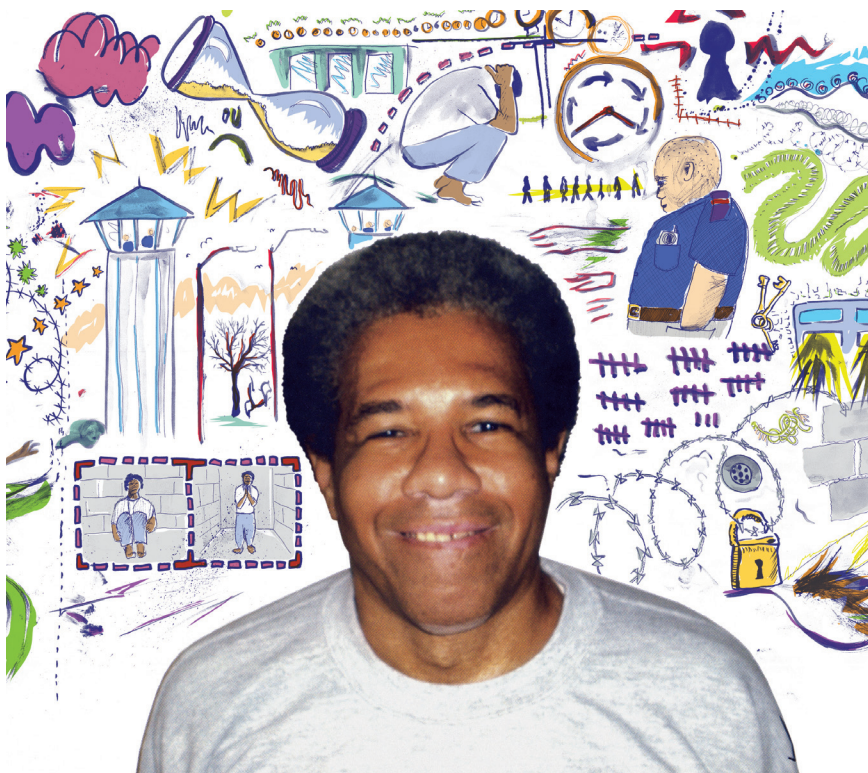
Reportez-vous aux tableaux de la page 53 et des pages suivantes. La dernière partie de chaque tableau propose des suggestions de campagne concernant les cas présentés dans cette activité.

- Demandez aux participants et participantes de choisir ensemble un cas sur lequel ils pourront continuer de travailler en groupe. Prévoyez du temps pour programmer une action de suivi : vous pouvez proposer l'une des suggestions du tableau ou leur demander de réfléchir à des idées d'actions.
- Vous pouvez également mener l'activité n° 5 qui se trouve en page 36, pour découvrir les possibilités de campagnes locales de soutien à Waleed Abu al Khair (cette activité peut être adaptée pour d'autres cas).

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE :

PERSONNES EN DANGER

ALBERT



© Nick Chaffe pour Amnesty International

Imaginez une pièce si petite que, lorsque vous vous couchez, votre tête et vos pieds touchent presque les murs, quelle que soit votre position. Imaginez ensuite passer les 40 prochaines années dans une telle pièce. Impossible de circuler ou de voir le monde extérieur, personne à qui parler, avec qui rire ou partager vos pensées.

Voilà la réalité d'Albert. Jour après jour, nuit après nuit.

Albert a été déclaré coupable il y a plus de 40 ans du meurtre d'un gardien de prison, alors qu'il purgeait une peine pour vol. Aucune preuve physique n'a jamais permis d'établir son implication

dans ce meurtre. Albert clame son innocence. Il estime avoir été victime d'un coup monté en raison de son appartenance à un groupe de défense des droits des Noirs. Les tribunaux lui ont donné raison : sa condamnation pour meurtre a été annulée trois fois. Pourtant, il n'a toujours pas été remis en liberté.

Depuis plus de 40 ans, Albert est coupé des autres êtres humains, confiné dans sa minuscule cellule en compagnie de quelques rares objets personnels. Durant environ trois heures par semaine, il est autorisé à faire de l'exercice en plein air, en solitaire et dans une cage.

Des experts indépendants ont qualifié de torture ces conditions de détention : aucun être humain ne peut être coupé du monde et maintenu à l'isolement.

« Je n'ai pas de mots pour exprimer les années de torture mentale, affective et physique que j'ai subies. Je ne connais pas l'étendue des dégâts causés par ce traitement, mais je sais que c'est la douleur qui me permet de savoir que je suis en vie. »

Albert Woodfox

01:
MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

© Nick Chaffe pour Amnesty International

Costas et son compagnon ont été roués de coups par des voyous lors d'une attaque homophobe et raciste à Athènes en août 2014. Il a eu la jambe fracturée en trois endroits après avoir reçu plusieurs coups de poing et de pied.

Aucun suspect n'a jamais été identifié ni sanctionné.

Le compagnon de Costas est réfugié. Costas est convaincu qu'ils ont été pris pour cible parce que les agresseurs « ont compris que nous étions en couple [...] et en raison de la couleur de peau de mon compagnon ».

Le nombre d'attaques signalées contre des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) a plus que doublé depuis l'année dernière. La police et le gouvernement n'ont pratiquement rien fait contre ce climat de violence raciale et homophobe. Par ailleurs, la loi grecque ne reconnaît pas les relations entre personnes du même sexe. Costas et son compagnon craignent constamment pour leur sécurité. En mars 2015, le compagnon de Costas a de nouveau été agressé.

« Quand la police est arrivée, j'ai été traité comme si j'étais contagieux. »

Costas

« MARIA »

(et d'autres filles)



© Nick Chaiffe pour Amnesty International

Imaginez que l'on vous oblige à vous marier. Imaginez que vous ne puissiez pas choisir la personne avec laquelle vous voulez partager votre vie, que vous soyez forcé-e d'avoir des relations sexuelles avec quelqu'un que vous n'appréciez peut-être même pas et contrain-t-e de vivre avec cette personne, pour toujours.

Imaginez maintenant que vous n'ayez que 11 ans lorsque cette décision est prise pour vous.

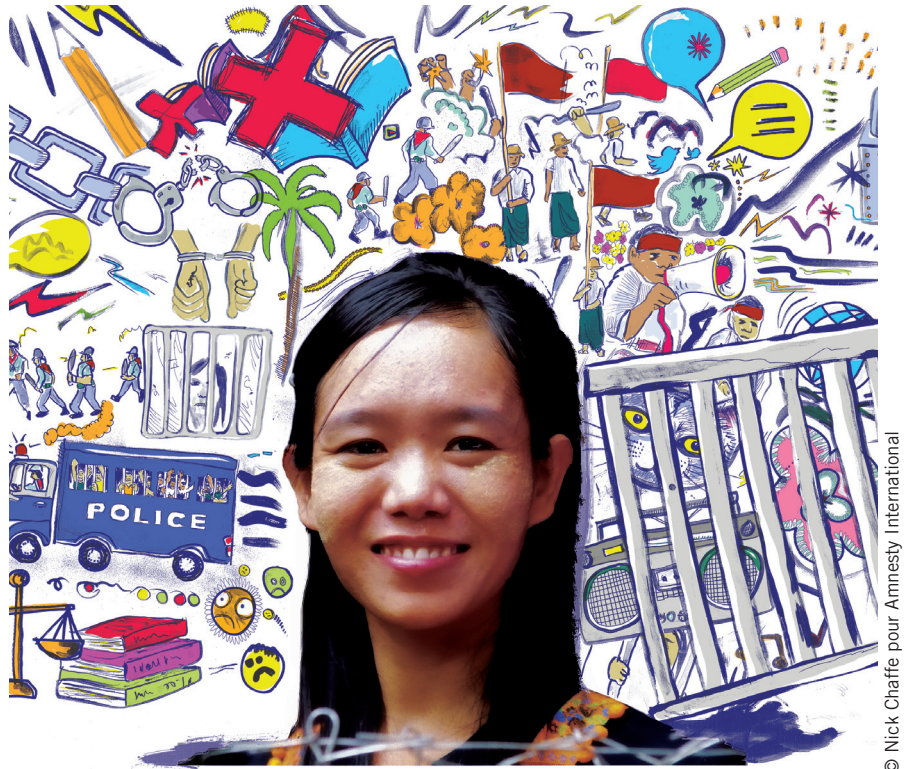
Au Burkina Faso, cette situation est fréquente. Plus de la moitié des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. Certaines ne sont même pas encore

des adolescentes. Une fois mariées, ces jeunes femmes et ces filles sont censées avoir autant d'enfants que le souhaite leur mari, même si une grossesse met leur santé, voire leur vie en danger. Elles doivent faire la cuisine, le ménage, aller chercher de l'eau et travailler dans les champs, de l'aube jusqu'au crépuscule. Rares sont les filles soumises à un mariage forcé précoce qui ont la chance d'aller à l'école.

Certaines font tout ce qu'elles peuvent pour fuir un mariage forcé. Maria* n'avait que 13 ans lorsqu'elle a été forcée de se marier avec un homme de 70 ans qui avait déjà cinq épouses.

Elle a marché pendant trois jours et parcouru près de 170 km pour trouver refuge dans un centre d'accueil pour jeunes filles. Son père l'avait menacée : « Si tu ne vas pas rejoindre ton mari, je te tue. »

* Pour des raisons de sécurité, nous avons changé son nom



© Nick Chaffe pour Amnesty International

Phyoe Phyoe Aung est une jeune militante. Elle est secrétaire générale de l'un des principaux syndicats étudiants du Myanmar. En mars 2015, elle a participé à l'organisation d'une importante manifestation contre la nouvelle loi sur l'éducation qui, selon les étudiants, restreint la liberté académique. De nombreux étudiants et sympathisants ont rejoint la manifestation. Mais celle-ci a été dispersée par la police, qui a procédé à de nombreuses arrestations, notamment celle de Phyoe Phyoe. Comme d'autres manifestants, elle a reçu des coups de matraque à la tête et a été menacée de violences sexuelles.

Depuis mars, Phyoe Phyoe est en prison. Elle et d'autres étudiants arrêtés lors de la manifestation ont signalé des blessures ou des maladies pour lesquelles aucun d'entre eux n'a reçu de soins médicaux appropriés. Ils ont également affirmé qu'il leur était difficile de contacter leurs avocats.

La jeune femme a été inculpée de toute une série d'infractions pénales et elle risque une peine de plus de neuf ans d'emprisonnement.

« Nous voulons des universités indépendantes, nous voulons la liberté d'éducation. »

Phyoe Phyoe Aung

WALEED



© Nick Chaiffe pour Amnesty International

Waleed est un jeune avocat. Sa spécialité est la défense des personnes dont les droits humains ont été bafoués. Il a créé sa propre organisation afin de recueillir des informations sur les atteintes aux droits fondamentaux dans son pays.

Depuis 2011, Waleed fait l'objet d'un harcèlement actif de la part des autorités saoudiennes. Ses moindres faits et gestes sont surveillés, il lui est interdit de voyager à l'étranger et il a été maintes fois arrêté et interrogé.

Il purge actuellement une peine de 15 ans de prison. Le tribunal l'a

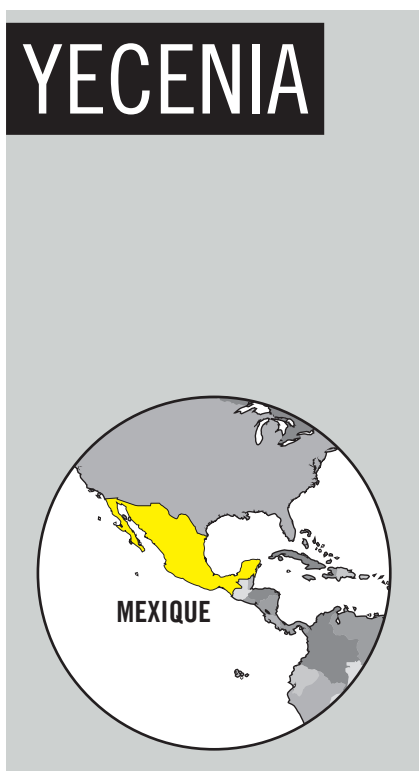
déclaré coupable de « désobéissance au souverain », d'« outrage à magistrat » et de création d'une organisation illégale. Il a été jugé au titre d'une nouvelle loi contre le terrorisme, particulièrement stricte.

Waleed a été placé à l'isolement et privé de sommeil par une exposition constante à une lumière intense. Il affirme avoir été passé à tabac et ne pas avoir eu accès aux médicaments dont il a besoin pour traiter son diabète.

Waleed est père d'une petite fille, née alors qu'il était en prison.

« J'ignore quand je serai libéré. Mais j'espère que je ne serai pas un homme brisé. »

Waleed Abu al Khair



© Nick Chaffe pour Amnesty International

Yecenia a 39 ans. Elle a deux enfants adolescents. Elle est en prison depuis trois ans.

Quand Yecenia a été arrêtée en 2012, les policiers voulaient lui faire avouer le meurtre de son mari. Ils l'ont donc violemment torturée. Elle a été attachée, suspendue la tête en bas, rouée de coups et violée. Mais elle refusait toujours de signer les « aveux » qu'ils avaient préparés. Au bout de près de 15 heures de torture, ses agresseurs ont menacé de violer et de tuer ses enfants. Cette menace était trop insupportable pour Yecenia. Elle a signé le document, sans même le lire.

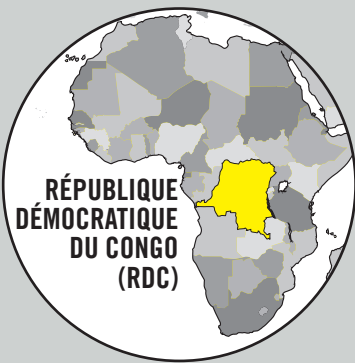
Elle avait les yeux bandés lorsqu'elle a signé la déclaration.

« Personne n'a été puni. Sauf moi. »

Yecenia Armenta

Des médecins dépendant du bureau du procureur ont examiné Yecenia. Bien qu'ils aient vu ses blessures, ils ne les ont pas mentionnées dans leur rapport. Elle a par la suite été examinée en deux occasions différentes par des experts médicaux indépendants. Dans les deux cas, ceux-ci ont conclu que Yecenia avait été victime de torture. Yecenia Armenta est toujours derrière les barreaux alors que les personnes qui l'ont torturée sont, elles, toujours en liberté.

FRED ET YVES



Fred et Yves voulaient créer une organisation destinée aux jeunes, afin de les préparer aux élections à venir en RDC. Ils avaient remarqué que de nombreux jeunes étaient marginalisés par la politique, qui ne les intéressait pas. Ils avaient identifié des problèmes auxquels les jeunes sont confrontés et que les personnalités politiques devraient combattre. Ils voulaient faire participer les jeunes et les associer à leur travail.

L'organisation s'appelait « Filimbi », ce qui signifie « sifflet » en swahili. Elle devait être lancée en mars 2015, lors d'une conférence de presse.



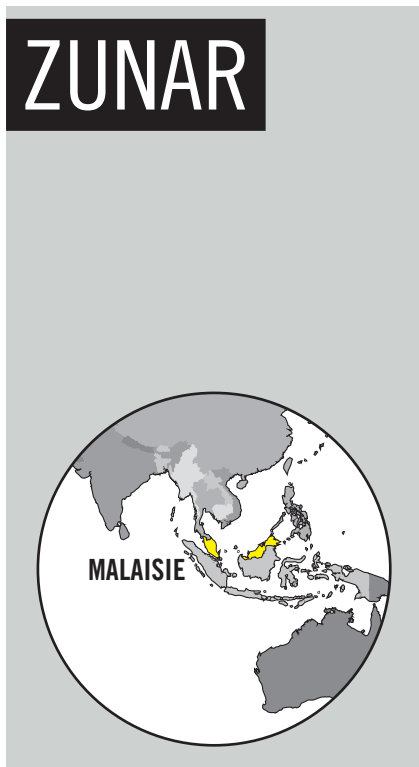
© Nick Chaffe pour Amnesty International

Mais l'idée n'a pas plu aux autorités. L'événement a été pris d'assaut par les services de renseignement congolais et quelque 30 personnes ont été arrêtées, dont Fred et Yves.

Certaines de ces personnes ont ensuite été relâchées, mais Fred et Yves ont été emmenés dans un endroit tenu secret. Ils y ont été retenus pendant deux semaines, sans avoir le droit de contacter leurs avocats ou leur famille. Ils sont à présent accusés d'avoir formé une bande criminelle et tenté de renverser le régime. Fred et Yves désiraient seulement ouvrir un débat et y convier les jeunes.

S'ils sont déclarés coupables, ils encourrent la peine de mort. Leurs avocats affirment qu'aucun élément ne vient étayer ces accusations.

01:
MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE



© Nick Chaffe pour Amnesty International

Zunar est dessinateur. Il dessine des dirigeants politiques, des juges et d'autres personnes de pouvoir. Et il aime se moquer d'eux. Souvent, il partage ses dessins sur Twitter, ou publie des tweets à propos de décisions injustes ou de la corruption au sein du gouvernement.

Les autorités n'apprécient pas Zunar. Il a été inculpé plus souvent que quiconque au titre de la loi relative à la sédition, prévue pour protéger la sécurité nationale. Pourtant, son seul tort est de dessiner et de publier des commentaires sur ses convictions politiques.

Zunar veut faire rire les gens et attirer l'attention sur les agissements du gouvernement. Ses recueils de caricatures ont été interdits et sa maison mise à sac. Il lui est de plus en plus difficile de vendre ses œuvres : des exemplaires de magazines qui publient les dessins de Zunar ont été confisqués et leurs éditeurs ont fait l'objet de menaces.

En février 2015, Zunar a publié un tweet concernant un responsable de l'opposition en Malaisie, incarcéré pour des motifs politiques. Il risque désormais une longue peine de prison.

« Si tu ne peux pas les battre, moque-toi d'eux. »

Zunar (nom complet : Zulkiflee Anwar Ulihaque)

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.





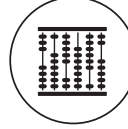

Comme son nom l'indique, la DUDH est *une déclaration*. Une déclaration d'intention où tous les gouvernements du monde s'engagent à respecter certaines normes de base dans leur manière de traiter les êtres humains. Depuis l'adoption de la DUDH, nombre de lois et d'accords contraignants ont été rédigés sur la base de ses principes. Grâce à ces lois et à ces accords, des organisations telles qu'Amnesty International peuvent enjoindre aux gouvernements d'abandonner le type de comportements et de traitements subis par les personnes citées dans la campagne. Les droits humains font désormais partie du droit international.

Les droits humains protègent les individus. Ils engendrent des obligations pour les gouvernements et les fonctionnaires de l'État. Ils peuvent être considérés comme des lois s'appliquant aux gouvernements. Les droits humains ont été établis pour garantir que tout être humain soit traité dans le respect de son humanité et de sa dignité, quels que soient son genre ou son genre revendiqué, sa nationalité, son identité ethnique ou ses convictions religieuses, qu'il soit riche ou pauvre, jeune ou vieux, bien portant ou handicapé, quels que soient ses croyances, son niveau de qualification ou de compétence. Personne ne devrait voir sa dignité bafouée ou subir des violences. Nul ne devrait être traité comme s'il était moins humain qu'une autre personne.

La DUDH est une déclaration d'intention où tous les gouvernements du monde s'engagent à respecter certaines normes de base dans leur manière de traiter les êtres humains.

RÉSUMÉ NON OFFICIEL DES ARTICLES DE LA DUDH

01:
MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

1. Liberté et égalité en dignité et en droits		DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, à la non-discrimination, à ne pas subir de torture ni être réduit en esclavage, liberté d'expression et de religion.
2. Non-discrimination		DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement.
3. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne		DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.
4. Droit de ne pas être réduit en esclavage		DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement du pays, droit de vote, droit de réunion pacifique.
5. Droit de ne pas être soumis à la torture		DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.
6. Protection par la loi		DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.
7. Égalité devant la loi		
8. Réparation lorsque les droits ont été bafoués		
9. Pas de détention, d'emprisonnement ou d'exil arbitraires		
10. Droit à un procès équitable		
11. Présomption d'innocence		
12. Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille		
13. Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État		
14. Droit de se marier et de fonder une famille.		
15. Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection		
16. Droit à une nationalité		
17. Droit à la propriété		
18. Liberté de croyance (dont la liberté de religion)		
19. Liberté d'expression et droit de diffuser des informations		
20. Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique		
21. Droit de participer au gouvernement du pays		
22. Droit à la sécurité sociale		
23. Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat		
24. Droit au repos et aux loisirs		
25. Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être		
26. Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit		
27. Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté		
28. Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés		
29. Responsabilité de respecter les droits des autres personnes		
30. Ne priver personne de l'un de ces droits !		

ACTIVITÉ N° 2 :

ISOLEMENT CELLULAIRE



CONCEPTS CLÉS

- Torture psychologique
- isolement cellulaire
- droit à un procès équitable
- travail de pression
- actions

À PROPOS DE CETTE SESSION

Les participants et participantes réfléchissent à ce qu'ils entendent par « torture » et s'appuient sur le cas d'Albert Woodfox pour écrire une lettre personnelle au procureur général de l'État de Louisiane (États-Unis).

TEMPS NÉCESSAIRE

60 à 90 minutes

OBJECTIFS

- ✓ Réfléchir au concept de torture et donner aux élèves la possibilité d'agir
- ✓ Comprendre l'effet de privations et de souffrances psychologiques profondes
- ✓ Pratiquer l'écriture de lettres formelles à des hauts responsables

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- + Photocopies du tableau de la page 26 : « Est-ce de la torture ? »
- + Photocopies des cas donnés en exemple à la page 23
- + Informations concernant Albert Woodfox (page 10)

Remarque : cette activité sera moins efficace si les participants et participantes ont déjà travaillé sur le cas d'Albert lors de l'activité n° 1.



02:

ISOLEMENT
CELLULAIRE

TÂCHE N° 1 :

COMPRENDRE LA TORTURE

- 1 Demandez aux participants et participantes d'expliquer ce qu'ils entendent par « torture ». Peuvent-ils la définir ? Est-ce que tout mauvais traitement s'apparente à de la torture ?
- 2 Montrez-leur la définition ci-dessous, tirée de la Convention des Nations Unies contre la torture :

« ... le terme "torture" désigne tout acte par lequel une *douleur* ou des *souffrances aiguës, physiques* ou *mentales*, sont *intentionnellement* infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un *agent de la fonction publique* ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite... »

Article 1, Convention des Nations Unies contre la torture (passages mis en italique par nos soins)

- 3 Rappelez-leur qu'il s'agit d'une définition juridique et qu'elle est donc compliquée. Montrez-leur ensuite le schéma de la page 26, qui sépare les différents éléments. Expliquez les points importants :
 - Les trois points à gauche du schéma doivent être présents :
 - i la souffrance subie doit être *très aiguë* ;
 - ii il ne doit pas s'agir d'un accident : il faut qu'il y ait *l'intention* d'infliger une souffrance ;
 - iii un agent de la fonction publique doit être impliqué (par exemple un gardien de prison, un policier, un juge, un homme politique, etc.). « Être impliqué » peut signifier *être au courant* du traitement infligé et ne rien faire pour l'arrêter.

Si ces trois points sont présents, le traitement subi est considéré comme de la torture.
 - La partie droite du schéma précise ces trois points essentiels.

TÂCHE N° 2 :

DISCUSSIONS AUTOUR DES ÉTUDES DE CAS

- 4 Demandez aux participantes et participants de débattre des quatre études de cas présentées à la page 23 en petits groupes. Leur débat s'orientera autour des trois questions clés figurant à gauche du schéma ci-après.

Remarque : Pour simplifier, vous pouvez leur dire d'ignorer le côté droit du schéma.

- 5 Accordez-leur 15 minutes et rassemblez les groupes afin de passer en revue leurs réponses. Utilisez les informations de la page 24 pour étoffer le débat. Abordez le cas d'Albert en dernier.
- 6 Fournissez des détails supplémentaires à propos d'Albert Woodfox (voir page 10). Expliquez qu'il fait partie des personnes figurant dans la campagne *Écrire pour les droits* menée par Amnesty International. Amnesty appelle les personnes du monde entier à envoyer des lettres de soutien à Albert, et à faire pression sur le procureur général de l'État de Louisiane (États-Unis), où Albert est détenu.
- 7 **Facultatif** : Vous pouvez demander aux participants et participantes d'imaginer à quoi cela ressemblerait d'être détenu à l'isolement pendant une si longue période. Demandez-leur de réfléchir à la façon dont ils emploient leur temps au quotidien, et à ce qu'ils ne pourraient pas faire s'ils étaient enfermés dans une petite cellule, sans pouvoir parler ni interagir avec d'autres personnes.
- 8 Dressez une liste de choses que les participantes et participants aimeraient dire au procureur général. Dites-leur qu'Amnesty invite les personnes à demander la libération immédiate d'Albert.

- 9 Dressez une autre liste de choses à garder à l'esprit lors de la rédaction des lettres adressées aux autorités. Vous pouvez élaborer une liste de choses à faire et à ne pas faire. Consultez la page 44 pour obtenir des conseils pour la rédaction de lettres destinées aux autorités. Ajoutez ces suggestions à la liste élaborée par les participants et participantes, le cas échéant.
- 10 Distribuez des feuilles et invitez les participants et participantes à rédiger une lettre personnelle au Procureur général. S'ils le souhaitent, ils peuvent également travailler en duo.

ACTIVITÉS DE SUIVI

- 1 Aidez les participants et participantes à organiser une manifestation publique pour attirer l'attention sur le cas d'Albert. Ils peuvent construire une petite cellule en carton et l'installer à l'école ou dans leur quartier. Les gens pourraient être invités à s'y asseoir afin de voir à quoi cela ressemble de vivre dans un espace aussi petit. Si possible, organisez la manifestation devant l'ambassade des États-Unis dans votre pays.
- 2 Les participants et participantes peuvent écrire à leurs représentants parlementaires et leur demander de quelle façon ils font pression sur le gouvernement des États-Unis.
- 3 Utilisez le cadre de l'activité n° 5 pour aider les participants et participantes à élaborer une campagne afin d'encourager d'autres personnes à l'école ou dans leur quartier à envoyer des lettres, directement à Albert ou au procureur général.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE : ISOLEMENT CELLULAIRE

ÉTUDE DE CAS

Pour chacun des cas ci-dessous, débattre des éléments suivants :

- A** Est-ce de la torture ?
- B** Si oui, qui est responsable (vous pouvez citer plus d'une personne !) ?

1 Elsa est victime des violences physiques de la part de son conjoint. Elle a des os cassés, ainsi que des coupures graves et d'importants hématomes. Les violences ont lieu au sein du foyer et personne d'autre n'est au courant.

2 Karim est fait prisonnier après avoir été capturé par un Pays A sur le champ de bataille. Le Pays A envoie Karim vers un Pays B et demande aux autorités de ce dernier d'essayer de lui soutirer des aveux. Le Pays B est connu pour torturer les prisonniers de guerre. Karim est victime de très graves violences physiques et psychologiques.

3 Susa pense que son enfant a subi des violences sexuelles. Elle fait part de ses inquiétudes à la police, mais cette dernière refuse de s'occuper du cas. Par la suite, il s'avère que Susa avait raison. L'enfant est gravement perturbé pendant de nombreuses années.

4 Albert est détenu dans une toute petite cellule depuis 40 ans. Il n'a le droit d'avoir aucun contact avec les autres prisonniers et est autorisé à sortir faire de l'exercice seulement trois heures par semaine. Il commence à souffrir de graves traumatismes mentaux en raison de son isolement.

INFORMATIONS SUR LES ÉTUDES DE CAS

CAS N° 1 :

Il s'agit d'un crime très grave dans la plupart des pays, de sévices cruels. Vous devrez toutefois rappeler que la législation en matière de droits humains est une législation pour les *gouvernements* et les *représentants de l'État*. Des lois pour ceux qui font les lois ou qui agissent au nom de ces derniers. C'est pourquoi, si aucune autorité publique n'est au courant des violences, celles-ci ne peuvent être considérées comme des actes de torture au regard du droit relatif aux droits humains. Cela ne rend pas les mauvais traitements plus acceptables pour autant, ils entrent juste dans une catégorie différente.

CAS N° 2 :

Il s'agit clairement d'un cas de torture. Les auteurs des violences sont responsables, mais toute autorité ayant ordonné les violences ou en ayant eu connaissance et n'ayant rien fait pour les empêcher l'est aussi. Cela inclut les autorités du Pays A. Elles sont responsables, même si elles n'ont pas touché Karim.

Lorsqu'un pays envoie quelqu'un dans un autre pays pour qu'il y soit torturé, on parle de « restitution extraordinaire ». Les États-Unis et d'autres pays ont recours à cette méthode dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains condamnent cette pratique.

CAS N° 3 :

On pourrait sans aucun doute parler de « traitements cruels, inhumains et dégradants », interdits par la Convention contre la torture et l'article 6 de la DUDH. Si les violences sont suffisamment graves, on pourrait même parler de torture.

Rappelez que la torture est le degré le plus grave de l'échelle : elle s'applique uniquement aux pires violences. Que les violences dont il est fait état dans ce cas relèvent ou non de la torture, la police a manqué à ses responsabilités en matière de droits humains. Elle a le devoir d'enquêter sur des plaintes de ce genre.

CAS N° 4 :

Il s'agit d'un cas réel, celui d'Albert Woodfox : l'une des personnes figurant dans la campagne *Écrire pour les droits* menée par Amnesty International.

En 2013, Juan Méndez, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, a appelé les États-Unis à mettre immédiatement un terme à l'isolement cellulaire imposé à Albert, car ce traitement « équivaut à de la torture ».

- Insistez sur le fait qu'Albert ne prétend pas avoir subi de violences physiques mais qu'il est coupé du monde et de toute interaction humaine depuis 40 ans. Cette situation est extrêmement difficile à endurer. Les êtres humains ne peuvent pas supporter un tel isolement.
- Rappelez au groupe que la torture couvre uniquement les pires formes de traitement : de graves violences physiques peuvent ne pas être considérées comme des actes de torture. Alors, quand quelqu'un les qualifie d'actes de torture, c'est que les souffrances doivent être très graves. Le fait que des experts indépendants aient qualifié de torture les violences dont Albert fait l'objet nous indique à quel point il doit souffrir.

02:
MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

« Je ne sais pas ce que la nouvelle année représente pour vous. Pour moi, c'est le début d'une nouvelle année de torture mentale et émotionnelle ! Je me demande sans cesse : cette année sera-t-elle synonyme de justice et de liberté ? Ou sera-t-elle simplement comme la précédente ? Vais-je finalement perdre mon combat contre ces crises incessantes de claustrophobie, contre les souffrances mentales et émotionnelles ? Vais-je me retrouver à court d'idées pour faire abstraction du temps et de l'espace ? Le poids du monde va-t-il finir par m'accabler, au lieu de me rendre plus fort ? »

Albert Woodfox

« C'est un cas très triste... Maintenir Albert Woodfox à l'isolement cellulaire pendant plus de quatre décennies équivaut clairement à un acte de torture, qui doit immédiatement prendre fin. Je suis très préoccupé par sa santé physique et mentale. »

Juan Méndez, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture



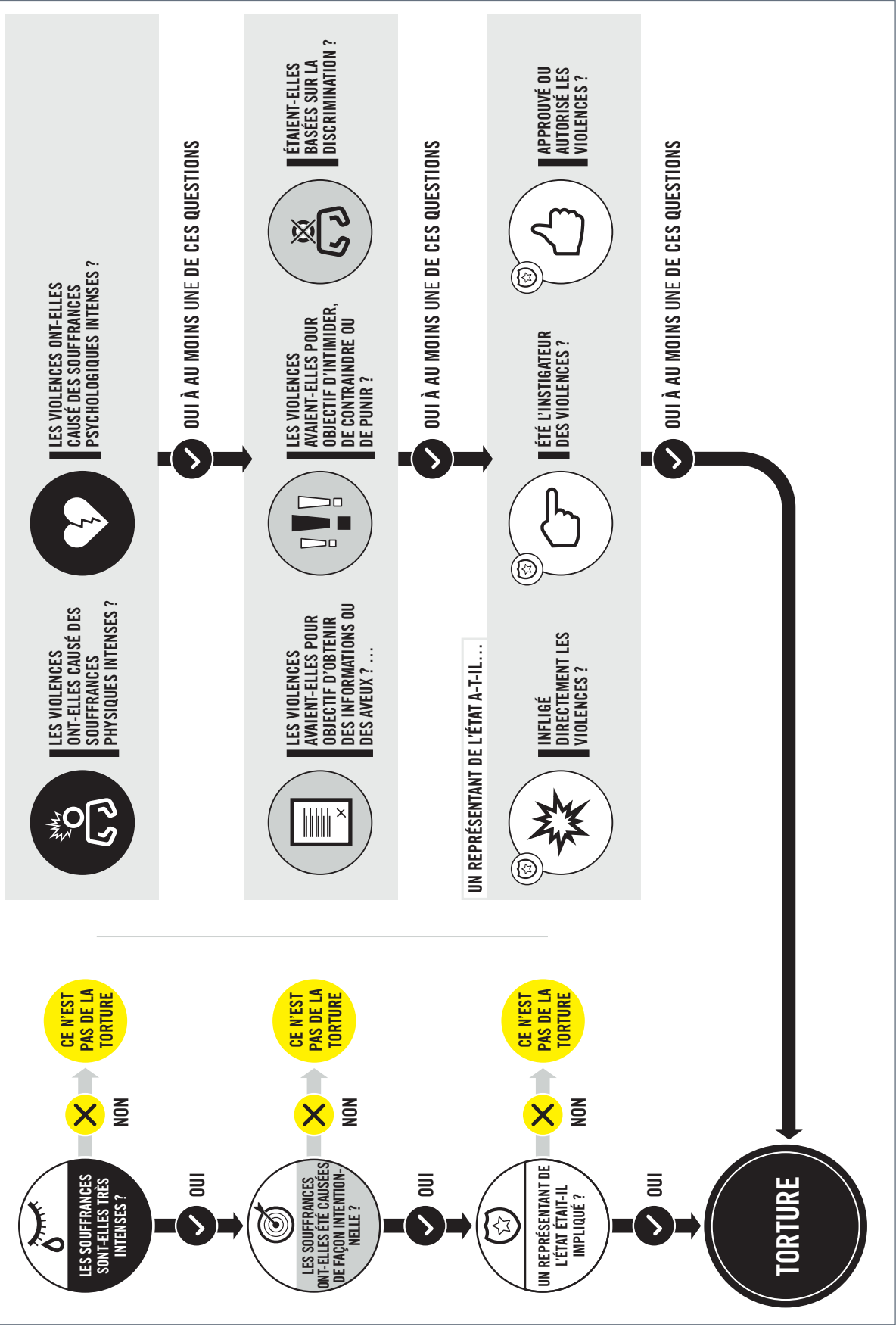
RAPPELEZ AUX PARTICIPANTS QUE LA TORTURE N'EST JAMAIS PERMISE : L'INTERDICTION EST ABSOLUE.



© Amnesty International (photo : Janus Engel)

La plus grande carte postale adressée par le Danemark au roi du Maroc. L'événement a été organisé par Amnesty International Danemark, ses militants et ses groupes de jeunes dans le cadre de la campagne *Stop Torture*. Danemark, 2015.

EST-CE DE LA TORTURE ?



ACTIVITÉ N° 3 :**LETTRES DE SOLIDARITÉ****CONCEPTS CLÉS**

Torture • justice •
droit à un procès
équitable • impunité
• solidarité

À PROPOS DE CETTE SESSION

Il s'agit de rédiger des lettres. Les participantes et participants liront une lettre envoyée par une femme qui a été emprisonnée et torturée, puis ils écriront des lettres de solidarité.

TEMPS NÉCESSAIRE

45 - 60 minutes

OBJECTIF

- ✓ Promouvoir l'empathie et la solidarité
- ✓ Motiver les participants et participantes et leur donner les moyens d'agir en faveur des droits humains
- ✓ Développer des aptitudes rédactionnelles

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- + Du papier, des stylos et une enveloppe (ou plusieurs) pour les lettres
- + La lettre de Yecenia Armenta à la page 30. Préparez un exemplaire pour chaque participant et, si possible, placez-les dans des enveloppes individuelles (ou pliez-les) et adressées à chaque participante et participant

Remarque : L'impact de la lettre de Yecenia sera d'autant plus fort si les participants et participantes n'ont pas déjà travaillé sur ce cas dans le cadre de l'activité n° 1.

FACULTATIF

- + Un appareil pour projeter la vidéo accessible via <https://www.youtube.com/watch?v=YzyPsnK6NV0>
- + Un accès à internet pour montrer aux participants et participantes la page Facebook consacrée à Yecenia : <https://www.facebook.com/groups/SolidaridadConYecenia/>
- + Des citations évoquant l'impact des lettres rédigées par les sympathisants d'Amnesty (page 43)

TÂCHE N° 1 :

UNE LETTRE DU MEXIQUE

1 Distribuez les exemplaires de la lettre aux participants et participantes. Dites-leur qu'elle a été envoyée par une personne réelle.

2 Demandez-leur de prendre 10 minutes pour lire cette lettre « personnelle » et réfléchir à son contenu. Invitez-les à réfléchir et à prendre des notes sur :

- ce qu'ils ressentent à la lecture de la lettre ;
- ce qui les choque le plus dans l'histoire de Yecenia ;
- ce qui les touche.

Dites-leur qu'ils ne seront pas obligés de partager ces notes, à moins de le vouloir.

3 Passez une vingtaine de minutes à discuter des réactions des participants et participantes avec l'ensemble du groupe.

- Essayez de répondre aux émotions fortes que certains participants et participantes pourraient avoir à la lecture de la lettre.
- Vous pouvez leur demander d'identifier les droits humains qui ont été violés dans le cas de Yecenia.
- Lisez à voix haute ou faites-leur lire l'article 5 de la DUDH et dites-leur que la torture est formellement interdite, quelle que soit la raison.

Droit de ne pas être soumis à la torture

« Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 5

- Rappelez-leur qu'il n'existe aucune preuve à l'encontre de Yecenia, à l'exception des aveux qu'elle a signés à la suite des menaces contre ses enfants.

4 Expliquez que Yecenia fait partie des personnes choisies par Amnesty International pour sa campagne *Écrire pour les droits*. Fournissez des détails supplémentaires sur la campagne s'il s'agit de la première activité (voir page 2). Abordez notamment les deux types de lettre qu'Amnesty encourage à envoyer :

- des lettres de solidarité aux victimes ;
- des lettres de plainte aux autorités responsables des violences.

5 **Facultatif** : Avant de commencer l'atelier d'écriture, vous pouvez fournir d'autres informations aux participants et participantes.

- Montrez-leur quelques-unes des citations de personnes ayant reçu des lettres dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* (page 42). Ils auront ainsi une meilleure idée de l'impact potentiel de leurs lettres.

Si nécessaire, montrez-leur la vidéo de Yecenia, accessible via le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=YzyPsnK6NVo>.

03:

LETTRES DE
SOLIDARITÉ

TÂCHE N° 2 :

ÉCRITURE

- 6 Demandez aux participants et participantes d'écrire à Yecenia. Dites-leur que les lettres doivent rester courtes. L'objectif est que Yecenia ait le sentiment que des gens des quatre coins du monde pensent à elle et travaillent à sa libération.
- 7 Si certaines personnes souhaitent partager leur lettre avant de l'envoyer, donnez-leur la possibilité de le faire. L'adresse pour l'envoi des lettres se trouve page 59.

ACTIVITÉS DE SUIVI

- 1 Les participants et participantes peuvent fabriquer un petit bijou et l'envoyer à Yecenia, accompagné d'un message de solidarité. Yecenia apprend à fabriquer des bijoux en prison.
- 2 Ils peuvent aussi créer une carte de vœux pour Noël à l'attention de Yecenia. Elle est très croyante (chrétienne mais pas catholique).
- 3 Ils peuvent publier des messages à propos de Yecenia sur les réseaux sociaux ou signer la pétition en ligne sur www.amnesty.org/fr/writeforrights. Il existe également une page Facebook sur laquelle les participants et participantes peuvent laisser des messages : <https://www.facebook.com/groups/SolidaridadConYecenia/>

© Amnesty International / Photo : Eliza Goroya



Paraskevi Kokoni, victime d'agressions racistes, reçoit des lettres et des cadeaux envoyés par des sympathisants d'Amnesty International lors d'Écrire pour les droits 2014. Grèce, 2015.



À l'occasion de la journée Write them free, des élèves de l'enseignement secondaire postent des lettres dénonçant des injustices commises dans le monde entier et liées à des violations des droits sexuels et reproductifs. Borgloon, Belgique, 2014.

© Amnesty International

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE :

LETTRES DE SOLIDARITÉ

Une lettre du Mexique

Je vous écris de prison, dans le nord du Mexique. Il fait très chaud. En ces mois d'été, la température avoisine les 40 degrés et ne cesse de monter. Nous sommes en sueur.

Trois ans déjà. J'ai vu les étés arriver et repartir, de même que des gens. Mes enfants grandissent, dehors. Trois années de changement et de mouvement. Moi, je reste ici. Parfois, je me sens très fatiguée et découragée.

Avant tout cela, je me sentais utile à la société, et j'aimais m'occuper des autres. Puis, la police mexicaine m'a torturée. J'ai subi des sévices physiques, psychologiques et sexuels. Puis j'ai été condamnée pour un crime que je n'avais pas commis. Ces mêmes autorités s'opposent maintenant à ma libération et me refusent la justice. Elles doivent savoir que le monde les observe, désormais. Pour cela, j'ai besoin de votre aide. Sans vous, on va m'oublier. Je pense que beaucoup de gens vont se reconnaître dans mon histoire. Amnesty International m'a rendu visite récemment et m'a raconté d'autres cas, comme celui de Claudia Medina, dont l'expérience est similaire à la mienne, et qui a été libérée grâce à la solidarité et aux pressions de milliers de personnes comme vous dans le monde. J'espère, et je suis reconnaissante.

Avant, j'emmenais mon fils à ses cours de natation. Je me souviens comme les autres enfants voulaient être les plus rapides, ou les plus forts. Mais pas mon fils. Il ne nageait pas. Il flottait gaiement et librement au milieu de la piscine, pendant que les autres faisaient la course. Il jouait dans l'eau, sans s'inquiéter. Je pensais qu'il était mal élevé. Maintenant, je me rends compte à quel point je suis heureuse qu'il se soit senti aussi libre. Nous devrions tous être comme lui. La liberté est vitale pour l'être humain. Elle nous aide à respirer, à vivre pleinement.

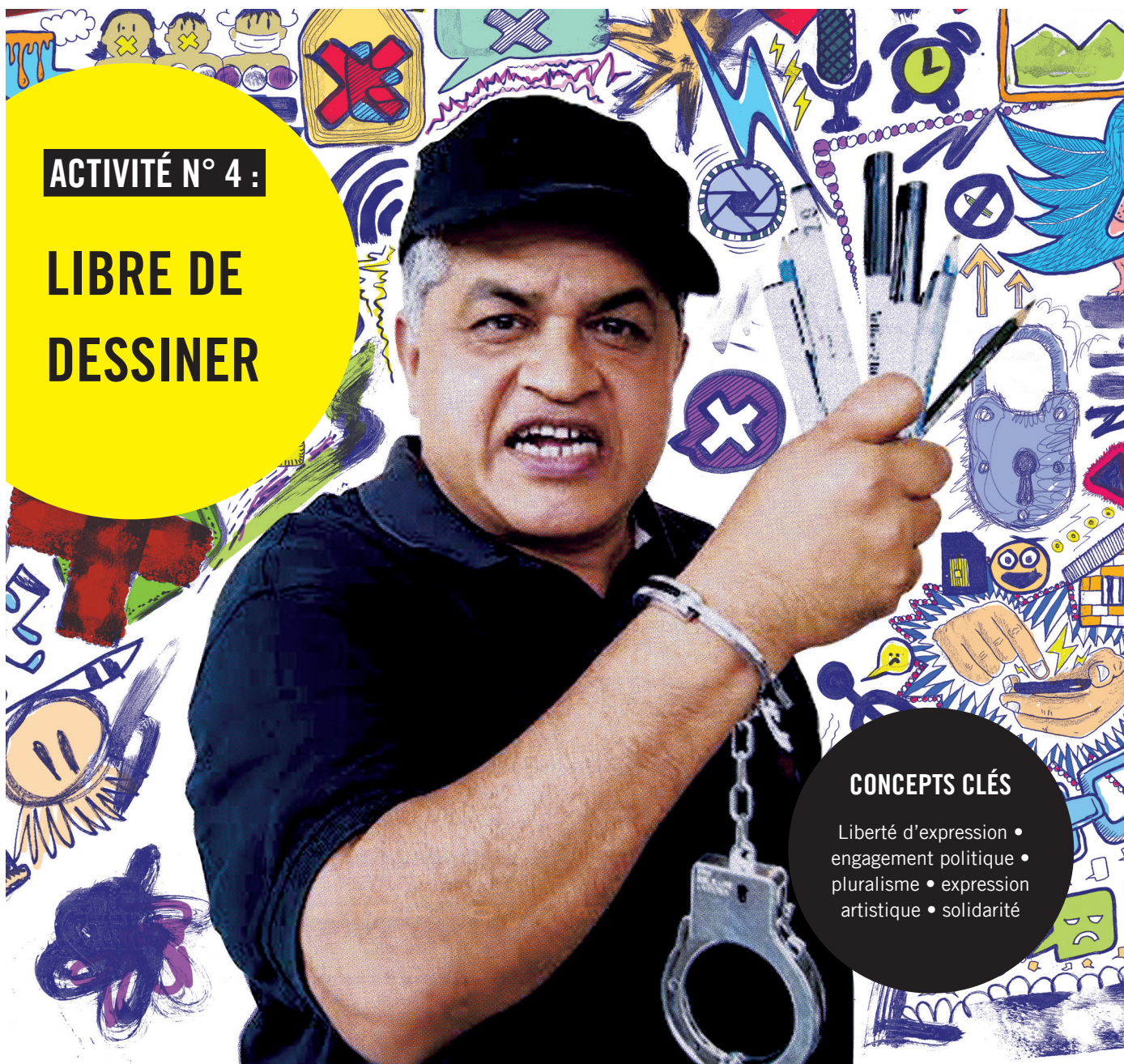
Je veux être libre moi aussi, libre d'être moi-même.

Je ne veux pas rester un jour de plus dans ce lieu. Je veux que les gens connaissent mon histoire et je veux, mes amis, que vous m'aidiez. J'ai besoin de votre aide pour exiger la justice de la part des autorités. Et j'espère, je sais que vous allez m'aider.

Pendant ce temps, je serai dans ma cellule, en priant pour que tout aille bien.

Affectueusement,

Yecenia Armenta

ACTIVITÉ N° 4 :**LIBRE DE
DESSINER****CONCEPTS CLÉS**

Liberté d'expression •
engagement politique •
pluralisme • expression
artistique • solidarité

À PROPOS DE CETTE SESSION

La première partie de cette activité abordera le thème de la liberté d'expression en s'appuyant sur le cas réel d'un dessinateur humoristique ayant fait l'objet de persécutions. Dans la deuxième partie de cette activité, les participants et participantes créeront leurs propres dessins humoristiques ou des images véhiculant un message de solidarité.

TEMPS NÉCESSAIRE

au moins 60 minutes

OBJECTIF

- ✓ Étudier le concept de liberté d'expression
- ✓ Développer des aptitudes de dessin
- ✓ Mettre en pratique des compétences d'analyse et de traitement des informations

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- + Plusieurs exemplaires de la page de citations (page 35)
- + Du papier et des fournitures pour que les participants et participantes puissent créer leurs propres dessins humoristiques
- + **Facultatif** : vous pouvez avoir besoin d'un accès à internet pour montrer certains dessins de Zunar

04:

LIBRE DE
DESSINER

TÂCHE N° 1 :

COMPRENDRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

- 1 Demandez aux participants et participantes ce qu'ils entendent par « liberté d'expression ». Posez-leur quelques questions, par exemple :
 - Doit-il y avoir des limites à ce que les gens peuvent dire ?
 - Si vous étiez au gouvernement, comment décideriez-vous de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas ?
 - Est-ce que cela dépend de la cible des critiques ? Pourquoi ?
 - Que pensez-vous des critiques dirigées contre le gouvernement lui-même ?
- 2 Donnez-leur quelques informations sur la liberté d'expression (voir page 34).
- 3 Expliquez qu'il s'agit d'un cas réel dans lequel les gens ont un point de vue différent sur la liberté d'expression. Divisez les participants et participantes en petits groupes et distribuez-leur un exemplaire des citations de Zunar, dessinateur humoristique en Malaisie qui risque la prison pour avoir critiqué le gouvernement (page 35).
- 4 Dites-leur que toutes les citations sont d'une seule et même personne. Ne leur dites rien à propos de cette personne !

- 5 Donnez 20 à 30 minutes aux groupes pour lire et discuter des citations. Confiez-leur la tâche suivante :

TÂCHE POUR LES GROUPES

- Lire et discuter des citations au sein du groupe.
 - Essayez de deviner ce qu'il se passe : que pouvez-vous dire à propos de l'auteur de ces citations ?
 - Avec quelles citations êtes-vous d'accord ? Êtes-vous en désaccord avec certaines d'entre elles ?
- 6 Réunissez les groupes et demandez à chacun d'entre eux de présenter un bref compte rendu de leurs débats.
 - 7 Maintenant, donnez-leur des informations à propos de Zunar (vous pouvez utiliser la fiche de la page 17). Expliquez qu'il fait partie des personnes figurant dans la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*. Fournissez quelques informations sur la campagne si les participants et participantes ne la connaissent pas (voir page 2).
 - 8 **Facultatif** : Vous pouvez aussi montrer quelques dessins de Zunar, disponibles sur son site Web : <http://www.zunar.my/>. Une courte vidéo sous-titrée en anglais est disponible sur <http://www.zunar.my/animations/datuk-nazak-antutuya-2>.

04:

LIBRE DE
DESSINER

TÂCHE N° 2 :

RECHERCHE D'IDÉES

- 9 Si vous avez le temps, et si vous pensez que les participantes et participants ont besoin d'être orientés, réfléchissez avec eux à ce que les gens pourraient avoir envie de dire à Zunar. Encouragez-les à penser au genre de choses que quelqu'un comme Zunar aimerait entendre. Vous pouvez leur poser quelques-unes des questions suivantes :
- Qu'est-ce qui l'aiderait à se sentir plus fort ?
 - Qu'est-ce qui le rendrait heureux, ou le ferait rire ?
 - Comment pouvez-vous lui montrer que vous êtes d'accord avec certaines de ses critiques à l'encontre du gouvernement, ou avec ses dessins politiques ?
- 10 Dites-leur que nous enverrons certains de ces messages à Zunar, sous la forme de dessins ou de gribouillages ! Il préférerait recevoir ce genre de messages, plutôt que des lettres traditionnelles. Les images seront publiées sur Instagram et twittées avec le hashtag #zunar et #W4R.

TÂCHE N° 3 :

DESSIN

- 11 Distribuez des feuilles ou mettez des ordinateurs à disposition, si les participants et participantes préfèrent. Laissez-les travailler en groupe s'ils se sentent plus à l'aise, mais rappelez-leur qu'il serait bien d'envoyer le plus grand nombre de messages possible ! Les participants et participantes peuvent également créer des collages, puis prendre une photo et la publier sur internet.
- 12 Laissez-leur le temps de trouver l'inspiration. Lorsqu'ils ont terminé, demandez-leur d'afficher leurs travaux dans la salle. Prenez des photos de chacune des images, puis de l'ensemble de la « galerie », ou demandez aux participants et participantes de le faire. Encouragez-les à publier les photos sur Instagram et à les identifier de façon adéquate.

© Amnesty International



Zunar dessine dans son atelier. Malaisie, 2015.



La bande dessinée de Zunar. Malaisie, 2015.

© Amnesty International

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE :

LIBRE DE DESSINER

INFORMATIONS SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Ce droit comprend la liberté d'avoir une opinion, sans interférence, et la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées de toute espèce, par quelque moyen que ce soit et indépendamment des frontières.

Article 19 de la DUDH

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme porte sur la liberté d'expression. Ce droit - ou cette liberté - est considéré comme un élément très important dans n'importe quelle démocratie. Nous avons besoin que les idées circulent librement afin de veiller à ce que différents points de vue soient pris en compte et différentes idées soient exprimées. Limiter la liberté d'expression appauvrit la démocratie.

La liberté d'expression est importante, non seulement pour la démocratie en tant qu'entité, mais aussi pour chacun d'entre nous. Nos opinions et nos pensées constituent un élément fondamental de ce qui fait de nous des êtres humains, et empêcher les autres de les exprimer revient à les amputer d'une partie de leur personnalité.

Les traités relatifs aux droits humains, qui viennent compléter les droits stipulés dans la DUDH, ne permettent de restreindre la liberté d'expression que dans certains cas très spécifiques. La plupart des pays, par exemple, possèdent des lois contre les discours racistes. Néanmoins, les limites à la liberté d'expression sont uniquement autorisées lorsqu'il existe une menace réelle ou perçue à l'encontre de groupes de personnes, ou de la sécurité nationale. On ne peut pas dire que les dessins de Zunar relèvent de l'une ou l'autre de ces catégories.



04:

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

QUI SUIS-JE ? QU'AI-JE FAIT ? QUE ME FAIT-ON ?

« Moi je dis, si vous ne pouvez pas battre les politiques, riez d'eux. Je pense que le rire est la meilleure forme de protestation. Tout le monde ne peut pas se rendre à un rassemblement politique. Je comprends cela. Alors pourquoi ne pas rire du gouvernement ? Quand le gouverné voit que l'on rit de lui, il ne peut pas le supporter et il doit faire quelque chose. »

« Se battre avec le dessin est un marathon sans fin. Les gagnants sont ceux qui restent en piste et continuent à avancer. À avancer et à se battre. Je n'arrête pas de dire aux gens qu'ils peuvent aussi se battre à leur façon. Peu importe ce qu'ils font, c'est une contribution. Vous tenez un blog ? Publiez un billet. Vous récoltez du caoutchouc ? Écrivez sur votre arbre. Vous êtes pêcheur ? Écrivez sur votre bateau. »

« Les dessins politiques ne sont pas juste un moyen de documenter les événements. Vous devez créer un mouvement au travers des dessins. Proposer quelque chose de nouveau. Vous devez être à l'avant-garde. Je pense que vous devez surmonter la peur qui vous habite, malgré le risque. Et les gens suivront. »

« J'ai commencé à sentir que quelque chose clochait, puis je me suis rappelé que je suis caricaturiste. C'est le genre de choses qui se produisent dans mon pays. Je veux faire de l'analyse politique, pas de la politique. J'ai transformé la rage et la frustration en rire, sans perdre le message. »

« Selon moi, ce que le gouvernement m'a fait répond à un objectif pour l'instant : me réduire au silence et m'empêcher de dessiner... C'est de l'intimidation et du harcèlement. Je ne vais pas m'arrêter, je vous le dis. Je veux me concentrer et dessiner, comme à mon habitude. Je ne veux pas me censurer. Je ne veux pas dessiner et réfléchir à la sédition, me demander : "Est-ce que je risque d'aller en prison pour ça ?" »

« Les gens pensent souvent que si quelque chose relève de la politique, alors ça ne les concerne pas. Certaines personnes ne veulent tout simplement pas être impliquées dans la politique. Ce n'est pas une bonne chose. Je voulais dessiner pour les gens et avec leur point de vue. Je voulais qu'ils voient que tout ce que les hommes politiques font finit par avoir un impact sur eux. »

« Tout le monde a peur, nous sommes humains. Mais posez-vous la question : qu'est-ce qui passe en premier, la peur ou la responsabilité ? Réfléchissez un peu à ça. Pour moi, la responsabilité passe avant la peur. Je dois faire ça pour ma nation et pour les générations futures. »

« Pour moi, le talent n'est pas un don mais une responsabilité. Je ne m'en sers pas dans mon intérêt personnel mais dans celui de gens... Ce que je veux, c'est que les gens comprennent le message et le partagent. »

ACTIVITÉ N° 5 :

LE POUVOIR DES CHIFFRES



CONCEPTS CLÉS

- Engagement politique
- stratégie et travail de campagne
 - militantisme
 - droit à un procès équitable
 - défenseurs des droits humains

À PROPOS DE CETTE SESSION

Au cours de cette activité, les participants et participantes prépareront une campagne pour inciter d'autres personnes à intervenir sur l'un des cas d'Écrire pour les droits.

TEMPS NÉCESSAIRE

60 à 90 minutes

OBJECTIF

- ✓ Développer des compétences de réflexion et de planification stratégiques
- ✓ Développer des compétences pour communiquer efficacement
- ✓ Comprendre le fonctionnement du militantisme - et agir !

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- + Les fiches d'activité pages 40 et 41

Vous pouvez également consulter les ressources suivantes :

- + Informations sur l'Arabie saoudite (page 39)
- + Actions fructueuses menées lors de campagnes antérieures (page 42)
- + Informations sur Waleed Abu al Khair (page 14)



05:

LE POUVOIR DES
CHIFFRES

TÂCHE N° 1 :

EXPLORER LE CONTEXTE

- 1 Présentez le cas de Waleed Abu al Khair, si les participants et participantes n'ont pas déjà travaillé sur ce cas. Invitez-les à réagir brièvement.
- 2 Examinez le contexte du cas de Waleed avec les participants et participantes. Demandez-leur ce qu'ils savent à propos de l'Arabie saoudite. Vous pouvez leur poser quelques questions et dresser une liste des connaissances du groupe. De brèves réponses aux questions suivantes figurent à la page 39.
 - Quelle est la population de l'Arabie saoudite (approx.) ? Le pays est-il plus grand ou plus petit que le nôtre ?
 - Quel est le type de gouvernement ? Comment est-il formé ?
 - Quelles sont les principales exportations ? Le pays est-il riche ou pauvre ?
 - Que savez-vous de la situation des droits humains dans le pays ?
- 3 **Facultatif** : si vous avez le temps, vous pouvez demander aux participants et participantes de chercher les réponses à ces questions, en groupe ou de façon individuelle.

TÂCHE N° 2 :

RÉFLEXION SUR LE MILITANTISME

- 4 Expliquez l'objectif principal poursuivi par Amnesty dans ce cas : inviter les gens à écrire des lettres à Waleed, en signe de solidarité, et à écrire au roi. Les lettres adressées au roi doivent lui enjoindre :
 - d'ordonner la libération immédiate de Waleed Abu al Khair ;
 - de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
 - d'abandonner toutes les charges retenues contre lui.
- 5 Demandez aux participants et participantes de réfléchir à la stratégie des lettres mise en place par Amnesty.
 - Une lettre peut-elle faire la différence ?
 - Pourquoi un roi tiendrait-il compte d'une lettre envoyée par un jeune d'un autre pays ?
- 6 Présentez quelques-unes des actions réussies figurant à la page 42, ainsi que les citations de la page 43. Expliquez que la réussite du militantisme dépend de la participation d'un grand nombre de personnes et d'un message puissant.

TÂCHE N° 3 :

PLANIFICATION ET STRATÉGIE

- 7** Expliquez que, dans le cadre de cette activité, les participants et participantes travailleront en groupe à l'élaboration d'une stratégie pour inviter le plus grand nombre de personnes possible à faire pression sur les autorités saoudiennes. Deux groupes travailleront sur une campagne en ligne, tandis que deux autres travailleront sur une campagne de terrain.
- S'ils le souhaitent, tous les groupes peuvent travailler sur des campagnes en ligne (ou de terrain).
- 8** Avant de distribuer les fiches d'activité, rappelez-leur que les gens sont très occupés ! L'élément clé d'une bonne stratégie de campagne est d'attirer l'attention des gens sur la cause et de leur donner le sentiment que c'est important.
- Les groupes devront réfléchir à la façon de faire en sorte que leur campagne se démarque des centaines d'autres qui existent déjà, en ligne et sur le terrain.
- 9** Divisez les participants et participantes en groupes, par préférences ou au hasard. Donnez à chaque groupe l'une des fiches d'activité des pages 40 et 41.
- 10** Laissez-leur au moins 30 minutes pour élaborer leur stratégie. Réunissez ensuite les groupes et demandez à chacun de présenter (brièvement) le fruit de leur travail. Laissez le temps aux participants et participantes de poser des questions ou de formuler des commentaires. Quelques exemples :
- Est-ce que ce travail vous a semblé facile ? Quelles difficultés votre groupe a-t-il rencontrées ?
 - Parmi les idées présentées par les autres groupes, quelles sont celles qui vous ont plu ou qui, d'après vous, ont le plus de chances de réussir ? Pourquoi ?
- Pensez-vous que votre groupe et vous pourriez en mettre certaines en œuvre ? Lesquelles souhaiteriez-vous essayer ?
- 11** Essayez d'obtenir l'unanimité au sein des participantes et participants sur une action à entreprendre.
- Vous pouvez leur expliquer qu'une bonne campagne se déroule à la fois en ligne et sur le terrain et qu'ils peuvent donc intégrer les idées de plusieurs groupes. Ou alors, vous pouvez permettre à chaque groupe de mettre en œuvre la stratégie qu'il a mise au point, et même favoriser l'émulation afin de voir quel groupe peut attirer le plus grand nombre de sympathisants ! Vous pouvez leur rappeler qu'il est beaucoup plus facile d'inciter les gens à agir en ligne que sur le terrain.
- 12** Aidez les groupes à mettre en œuvre leur stratégie.
- Vous pouvez leur donner un peu plus de temps pour affiner leur projet et répartir les tâches.
 - Fixez une date et une heure pour le passage à l'action et organisez un débriefing afin de discuter de la manière dont les choses se sont déroulées.

05:

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE : LE POUVOIR DES CHIFFRES

QUESTIONS ET DONNÉES SUR L'ARABIE SAOUDITE

- 1** Quelle est la population (approx.) ? L'Arabie saoudite est-elle plus grande ou plus petite que notre pays ?

En 2014, l'Arabie saoudite comptait 30 millions d'habitants. Sur le plan géographique, le pays est le deuxième plus grand pays du monde arabe et le 13^e plus grand pays du monde.

- 2** Quel est le type de gouvernement ? Comment est-il formé ?

Le régime en place dans le pays est une monarchie absolue et aucun parti ni aucune élection nationale ne sont permis. Un cercle très fermé, composé de la famille royale et de quelques leaders commerciaux ou tribaux d'importance, prend les décisions politiques.

- 3** Quelles sont les principales exportations ? Le pays est-il riche ou pauvre ?

Le pétrole est le principal produit exporté. Il représente la quasi-totalité des exportations étrangères. L'économie saoudienne est à la 20^e place mondiale et, si l'on tient compte du nombre d'habitant, c'est le 10^e pays le plus riche du monde. Mais il est marqué par d'importantes inégalités.



- 4** Que savez-vous de la situation des droits humains dans le pays ?

L'Arabie saoudite a très mauvaise réputation en matière de droits humains. Voici quelques exemples :

- **Démocratie/droit à la participation**
Il n'y a pas d'élections nationales et presque aucune possibilité de participer à l'élaboration des politiques.
- **Liberté d'expression, d'association et de réunion**
Toute opposition ou tout désaccord avec le gouvernement fait l'objet de sévères restrictions et les critiques sont souvent arrêtés ou emprisonnés, y compris les cybermilitants. Les militants en faveur des droits humains, ainsi que les membres de leur famille, font souvent l'objet de menaces ou d'actes d'intimidation.
- **Droit à un procès équitable**
Souvent, les procédures judiciaires ne respectent pas les normes internationales. C'est particulièrement vrai dans le cas des défenseurs des droits humains.
- **Droit à la vie**
L'Arabie saoudite continue à appliquer la peine de mort et procède souvent à des exécutions en public. En 2014, 79 personnes ont été exécutées.
- **Droit à la non-discrimination/à l'égalité**
Les minorités, notamment les chiites, sont victimes de graves discriminations. L'Arabie saoudite se trouve au bas de la liste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Droit de ne pas subir de torture**
La torture des détenus est monnaie courante et le pays procède à des flagellations en public.

FICHES D'ACTIVITÉ POUR LES GROUPES

POUR LES CAMPAGNES EN LIGNE

Votre objectif est d'inciter le plus grand nombre de personnes possible à twitter auprès des autorités saoudiennes à propos du cas de Waleed.

Souvenez-vous que les utilisateurs de vos réseaux sociaux ne savent probablement rien de Waleed. Vous souhaitez qu'ils twittent et relaient l'information au sein de leurs réseaux. Vous devrez inventer un **message court et percutant** pour attirer leur attention !

- Faites une **ébauche de message** à envoyer aux sympathisants potentiels. Il peut s'agir d'une image, d'un extrait de texte ou d'une vidéo dans laquelle vous parlez du cas, par exemple.
- Pensez à l'endroit **où** vous publierez cette image. Dressez une liste des sites ou des réseaux sociaux que vous utiliserez.
- Rédigez quelques **exemples de tweet** que les gens pourront reprendre. Rappelez qu'Amnesty demande au roi de prendre les mesures suivantes :


Demandez au roi...

- ! d'ordonner la libération immédiate et sans condition de Waleed Abu al Khair ;
- ! de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
- ! d'abandonner toutes les charges retenues contre lui.

Préparez-vous à présenter votre stratégie de campagne aux autres participants et participantes. Vous disposerez de quatre minutes environ.

Comptes Twitter que vous pouvez utiliser

 **@KingSalman**
Compte Twitter officiel du roi Salman bin Abdul Aziz Al Saud (le roi d'Arabie saoudite)

 **@WaleedAbulkhair**
Compte Twitter officiel de Waleed Abu al Khair

Hashtags Twitter à utiliser

 **#W4R #FreeWaleed #Saudi** (« Arabie saoudite »)
#Waleed_Abualkhair #detaineesinKSA (« détenus en Arabie saoudite »)



05:
MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

POUR LES CAMPAGNES DE TERRAIN

Votre objectif est d'inciter le plus grand nombre de personnes possible autour de vous à écrire une lettre aux autorités saoudiennes à propos du cas de Waleed.

Souvenez-vous que les gens autour de vous, dans votre quartier par exemple, ne savent probablement rien de Waleed. Vous devrez attirer leur attention !

- Réfléchissez à la façon dont vous interviendrez et au lieu : vous pouvez avoir recours à une pièce de théâtre, un dépliant, une grande banderole ou une affiche, ou à autre chose.
- Rédigez une **ébauche de message** ou créez un **support visuel** pour accompagner votre action. Par exemple, vous pouvez créer une banderole ou rédiger un dépliant court et percutant à distribuer dans la rue.
- Pensez à d'autres supports dont vous pourriez avoir besoin : par exemple, si vous dressez un stand dans la rue, distribuez-vous des lettres ou des modèles de lettre à signer ? Dressez une liste de tout ce dont vous aurez besoin pour mener votre action.

Rappelez qu'Amnesty demande au roi de prendre les mesures suivantes :

Demandez au roi...

- ! d'ordonner la libération immédiate et sans condition de Waleed Abu al Khair ;
- ! de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
- ! d'abandonner toutes les charges retenues contre lui.

Préparez-vous à présenter votre stratégie de campagne aux autres participants et participantes. Vous disposerez de quatre minutes environ.



© Amnesty International Argentine

Une manifestation dans le cadre d'Écrire pour les droits à Buenos Aires, Argentine, 2014.

INFORMATIONS
ET MATÉRIEL
POUR TOUTES LES
ACTIVITÉS

INFORMATIONS ET MATÉRIEL POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

ACTIONS RÉUSSIES

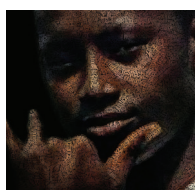
En 2014, dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits*, plus de 3 millions d'actions ont été entreprises par des centaines de milliers de personnes dans plus de 200 pays du monde entier. Et le compteur mondial d'actions n'a même pas enregistré toutes les actions ! (voir image)

COMPTEUR D'ACTIONS
3 245 565
Actions dans le monde entier

La liste suivante répertorie quelques-unes des bonnes nouvelles ayant suivi la campagne de 2014. Vous pouvez les utiliser pour montrer aux participants et participantes l'impact des lettres qu'ils écrivent.

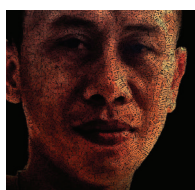
1. LIBERTÉ AU NIGERIA

Moses Akatugba a été condamné à mort à l'âge de 16 ans pour avoir volé trois téléphones. Après avoir été bombardé de lettres de sympathisants d'Amnesty, le gouverneur du Delta du Niger lui a accordé la grâce totale.



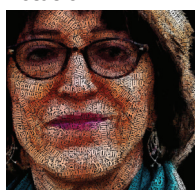
2. TORTURE AUX PHILIPPINES : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE

La police des Philippines a annoncé qu'à la suite des lettres envoyées par « une organisation de défense des droits humains », elle avait ouvert une enquête sur les actes de torture infligés à Jerryme Corre, soumis à des décharges électriques, roué de coups de poing et menacé de mort.



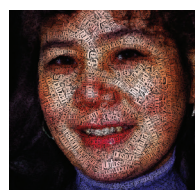
3. NORVÈGE : MODIFICATION DE LA LÉGISLATION

Amnesty a fait campagne pour une femme transgenre, John Jeanette Solstad Remø, afin qu'elle puisse changer de genre à l'état civil sans traitement médical obligatoire. À l'issue de ce travail de campagne, le gouvernement norvégien a accepté de modifier la législation pour les personnes souhaitant changer de genre au regard de l'état civil.



4. CHINE : VISITES EN PRISON

La fille de Liu Ping, militante emprisonnée en Chine en raison de son combat contre la corruption, a fini par être autorisée à lui rendre visite. Le regard de la communauté internationale, attiré sur ce cas grâce au travail d'Amnesty International, n'est sans doute pas pour rien dans cette avancée.



5. GRÈCE : LUTTE CONTRE LE RACISME

Paraskevi Kokoni, une femme rom qui avait été rouée de coups lors d'une odieuse attaque raciste dans l'ouest du pays, a rencontré le ministre grec de la Justice pour lui remettre les lettres rassemblées lors d'*Écrire pour les droits*. Le ministre a déclaré que la législation antiraciste en vigueur était « insuffisante » et a fait des propositions de modification.



© Juan Osborne pour Amnesty International (de g. à d.) : Moses Akatugba, Nigeria, 2014 ; Jerryme Corre, Philippines, 2014 ; John Jeanette Solstad Remø, Norvège, 2014 ; Liu Ping, Chine, 2014 ; Paraskevi Kokoni, Grèce, 2014.

ACTIONS RÉUSSIES

Les citations ci-dessous proviennent toutes de personnes ayant reçu des lettres, aux quatre coins du monde, dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits*.

« Je me souviens que [Raif] a soudain crié de joie : “Ensaf, comment je peux dire merci à toutes ces personnes qui me soutiennent ? Je veux les remercier une par une.” Tous les mots exprimant la reconnaissance ne suffisent pas pour remercier les personnes qui sont passées à l'action. Raif connaît vos noms à tous et sait d'où vous venez. Depuis sa petite cellule sombre, il vous transmet sa gratitude... Nous vous remercions du fond du cœur. »

La femme de Raif Badawi (Arabie saoudite)

« C'est tout ce que j'avais rêvé et espéré. Le combat en valait la peine. Il fut long, mais lorsque nous avons enfin récolté les fruits de notre travail, ce fut une grande joie. »

*John Jeanette Solstad Remø
(Norvège)*

« Je ne pourrai jamais assez vous remercier. Elles [ces lettres] me donnent de la force. Elles ont même joué un rôle dans l'évolution de ma situation. Elles sont aussi une source d'encouragement pour ma femme. Nous ne sommes pas seuls dans ce combat. Beaucoup de gens se battent également pour que nous obtenions justice. »

Jerryme Corre (Philippines)

« Alors qu'auparavant j'avais l'impression que tout espoir avait disparu, les choses ont changé quand Amnesty International est intervenue. Les messages que j'ai reçus m'ont bouleversé. J'ai retrouvé l'espoir. »

Moses Akatugba (Nigeria)

« C'est grâce à vous que je reste forte ! »

*Chelsea Manning
(États-Unis)*

« Aux nombreuses personnes à travers le monde qui nous ont accueillis dans leur vie, dans leur cœur... et ont pris le temps de m'écrire, et aux autorités de Louisiane, vous n'imaginez pas à quel point vous m'avez apporté force et courage dans les moments les plus sombres ! »

Albert Woodfox (États-Unis)

« Chelsea est bouleversée par le soutien incroyable qu'elle a reçu de la part d'Amnesty et de ses sympathisants. Elle aimerait pouvoir remercier individuellement toutes les personnes qui lui ont envoyé des dizaines de milliers de cartes et de lettres. Ça l'encourage de savoir que tant de gens à travers le monde la soutiennent et souhaitent sa libération. »

*L'avocate de Chelsea Manning
(États-Unis)*

LETTRES AUX AUTORITÉS PUBLIQUES

RAPPEL :

Les participants et participantes n'ont pas forcément envoyé de lettre à des autorités publiques par le passé. Il convient de leur rappeler certains points.

- ✓ Les lettres ne doivent pas être trop longues : plus elles sont longues, plus le destinataire risque de ne pas les lire jusqu'au bout. Deux ou trois courts paragraphes devraient suffire.
- ✓ Les lettres doivent employer un ton formel, mais elles auront davantage d'impact si chacune contient un élément personnel : le représentant de l'État doit avoir l'impression qu'une vraie personne est l'auteur de chaque lettre qu'il reçoit.
- ✓ Vos idées et vos demandes doivent être exprimées le plus clairement possible. Le langage doit rester simple. Rappelez aux participants et participantes que leur langue maternelle n'est probablement pas la langue maternelle de la personne qui lira leur lettre.

Vous pouvez même les encourager à traduire leur lettre dans le cadre d'une activité d'apprentissage d'une langue étrangère.

- ✓ Les participants et participantes doivent essayer d'exprimer ce qu'ils ressentent à propos du cas ou des violences infligées, et ce qu'ils demandent aux autorités de faire. Ils peuvent utiliser « l'appel » officiel d'Amnesty ; celui-ci figure dans chaque modèle de lettre (pages 45 à 52) et dans les tableaux aux pages 53 à 60.
- ✓ Si possible, les participants et participantes doivent faire référence aux normes internationales relatives aux droits humains.
- ✓ Ils doivent inclure leur adresse personnelle en haut de la lettre (ou celle de leur école ou de leur groupe de jeunes).
- ✓ Ils doivent respecter la formule d'appel officielle correspondant à la personne à laquelle ils écrivent. Celle-ci figure dans les modèles de lettres (pages 45 à 52), ainsi que dans les tableaux aux pages 53 à 60.

Néanmoins, s'il est utile de rappeler ces éléments aux participants et participantes, ils ne doivent pas se sentir intimidés par ces contraintes ! Essayez de leur expliquer que ce qui compte, c'est qu'ils expriment leur inquiétude, de la façon qui leur convient le mieux. Un message très personnel a souvent plus d'impact.



© Amnesty International Autriche (photo : Robert Fellner)

Une manifestation dans le cadre d'Écrire pour les droits à Vienne, Autriche, 2014.

MODÈLES DE LETTRES AUX AUTORITÉS

ALBERT WOODFOX

LETTRE AU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LOUISIANE

Votre adresse

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

Attorney General of Louisiana
Office of the Attorney General
1885 North Third Street
Baton Rouge
LA 70802
États-Unis

Monsieur le Procureur général,

- 1 Dites au procureur général quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du traitement infligé à Albert ou lui parler de vous.
- 2 Rappelez-lui l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (droit à ne pas subir de torture).
- 3 Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - fasse libérer Albert immédiatement.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma considération distinguée.

Votre nom

COSTAS**LETTRE AU MINISTRE GREC DE LA JUSTICE****Votre adresse**

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

Nikos Paraskevopoulos
Minister of Justice, Transparency and
Human Rights
Ministry of Justice, Transparency and
Human Rights
96 Mesogeion Avenue
115 27 Athens
Grèce

Monsieur le Ministre,

- 1 Dites au ministre quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos de la violente agression dont Costas a fait l'objet, et l'impunité de ce genre de crimes.
- 2 Rappelez-lui l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (droit à la non-discrimination) ou d'autres droits qui vous semblent importants.
- 3 Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - ouvre sans délai une enquête sur l'agression dont Costas et son compagnon ont été victimes, et veille à ce que les responsables soient condamnés pour ce crime de haine ;
 - veille à ce que Costas et son compagnon soient indemnisés pour les blessures et le traumatisme qu'ils ont subis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Votre nom

« MARIA » ET D'AUTRES FILLES

AU BURKINA FASO

LETTRE À LA/AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

Votre adresse

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

Ministère de la Justice et des droits humains
Avenue de l'Indépendance
Ouagadougou
01 BP 526 Burkina Faso

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

- 1** Dites à la/au ministre quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez lui expliquer ce qui vous choque dans le traitement infligé à des personnes comme Maria, ou lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui les obligations qui incombent au pays envers les femmes et les enfants, au titre des traités internationaux.
 - Vous pouvez évoquer la Convention relative aux droits de l'enfant ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- 3** Demandez-lui :
 - que les lois nationales et les obligations internationales interdisant le mariage précoce et forcé soient respectées, et que leur mise en œuvre soit garantie ;
 - qu'un plus grand nombre de refuges pour femmes soient créés et que des services de soutien soient proposés aux victimes de mariages précoces et forcés.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Votre nom

INFORMATIONS
ET MATÉRIEL
POUR TOUTES LES
ACTIVITÉS

FRED BAUMA ET YVES MAKWAMBALA

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RDC, JOSEPH KABILA

Votre adresse

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

Cabinet du Président de la République
Palais de la Nation
Av. De Lemera
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

Monsieur le Président de la République,

- 1 Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos de la façon dont Fred et Yves ont été arrêtés ou lui parler de vous.
- 2 Rappelez-lui l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (droit à la liberté d'expression).
- 3 Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - fasse libérer immédiatement Fred et Yves, et ordonne l'abandon des charges qui pèsent contre eux.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Votre nom

PHYOE PHYOE AUNG

LETRE AU PRÉSIDENT DU MYANMAR, THEIN SEIN

Votre adresse

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

President of the Republic of the
Union of Myanmar
Thein Sein
President Office, Office No.18
Nay Pyi Taw
Myanmar

Monsieur le Président de la République,

- 1 Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du traitement infligé à Phyo Phyo Aung ou lui parler de vous.
- 2 Rappelez-lui l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (droit à la liberté d'expression).
- 3 Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - fasse libérer immédiatement Phyo Phyo Aung et tous les étudiants placés en détention après avoir manifesté pacifiquement,
 - sans condition, et ordonne l'abandon des charges qui pèsent contre eux.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Votre nom

WALEED ABU AL KHAIR**LETTRE AU ROI D'ARABIE SAOUDITE,
LE ROI SALMAN BIN ABDUL AZIZ AL SAUD****Votre adresse**

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Sire,

- 1** Dites au roi quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du traitement infligé à Waleed ou lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (droit à ne pas subir de torture). Dites-lui que Waleed est un défenseur des droits humains, pas un terroriste.
- 3** Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - fasse libérer Waleed immédiatement ;
 - veille à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements.

Je prie Votre Majesté de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

Votre nom

YECENIA ARMENTA

LETRE AU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ÉTAT DE SINALOA

Votre adresse

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

Marco Antonio Higuera Gómez
Procurador General de Justicia del Estado de Sinaloa
Procuraduría General de Justicia del Estado de Sinaloa
Blvd. Enrique Sánchez Alonso No. 1833
Desarrollo Plan Tres Ríos, C.P. 80030
Culiacán, Sinaloa
Mexique

Monsieur le Procureur général,

- 1 Dites au procureur général quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du traitement infligé à Yecenia ou lui parler de vous.
- 2 Rappelez-lui l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (droit à ne pas subir de torture).
- 3 Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - abandonne les charges retenues contre Yecenia et la fasse libérer ;
 - ordonne que soit menée sans délai une enquête minutieuse et impartiale sur les actes de torture infligés à cette femme, et traduise les responsables présumés en justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma considération distinguée.

Votre nom

INFORMATIONS
ET MATÉRIEL
POUR TOUTES LES
ACTIVITÉS

ZULKIFLEE ANWAR ULHAQUE (« ZUNAR »)

LETTRE AU PREMIER MINISTRE DE MALAISIE,
NAJIB RAZAK

Votre adresse

(écrivez l'adresse de votre école ou de votre groupe de jeunes ici)

Main Block, Perdana Putra Building
Federal Government Administrative Centre,
62502
Putrajaya
Malaisie

Monsieur le Premier Ministre,

- 1 Dites au premier ministre quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos des charges retenues contre Zunar ou lui parler de vous.
- 2 Rappelez-lui l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (droit à la liberté d'expression).
- 3 Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - ordonne l'abandon des charges retenues contre Zunar, qui n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Votre nom




INFORMATIONS ET MATÉRIEL POUR TOUTES LES ACTIVITÉS



Nom de la victime	ALBERT WOODFOX
Pays	États-Unis
Droits fondamentaux	Droit à un procès équitable, droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants, droit à la santé, droit à la vie
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Procureur général
Que lui demandons-nous ?	La libération immédiate d'Albert Woodfox
Adresse pour les lettres destinées au procureur général	Attorney General of Louisiana Office of the Attorney General 1885 North Third Street Baton Rouge LA 70802 États-Unis Courriel : executive@ag.state.la.us
Liens sur internet	Facebook: https://www.facebook.com/LouisianaAttorneyGeneral/timeline/ Twitter: @LouisianaAGO
Langue à utiliser de préférence	Anglais
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Albert Woodfox #72148 West Feliciana Parish Detention Center PO Box 2727 St. Francisville, LA 70775 États-Unis
Langue à utiliser de préférence	Anglais
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Projeter des photos d'Albert à l'occasion de grands événements, notamment de matchs de football. Albert est un grand amateur de football. 2. Organiser des flashmobs pour sensibiliser au cas d'Albert. Par exemple, vous pouvez construire une petite cellule en carton et inviter les gens à y passer un moment. 3. Organiser des rassemblements silencieux ou des manifestations devant les ambassades des États-Unis. 	




INFORMATIONS
ET MATÉRIEL
POUR TOUTES LES
ACTIVITÉS



Nom de la victime	COSTAS
Pays	Grèce
Droits fondamentaux	Non-discrimination (égalité), droits des LGBTI, droits des réfugiés
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Níkos Paraskevópoulos, Ministre de la Justice, de la Transparence et des Droits de l'Homme
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • D'ordonner que soit menée sans délai une enquête indépendante et impartiale sur l'agression dont Costas et son compagnon ont été victimes, et de veiller à ce que les responsables soient condamnés à une peine tenant compte de la dimension haineuse de l'agression. • De veiller à ce que Costas et son compagnon soient indemnisés pour les blessures et le traumatisme qu'ils ont subis.
Adresse pour les lettres adressées au ministre de la Justice	Níkos Paraskevópoulos Minister of Justice, Transparency and Human Rights Ministry of Justice, Transparency and Human Rights 96 Mesogeion Avenue 115 27 Athens Grèce Courriel : grammateia@justice.gov.gr
Langues à utiliser de préférence	Anglais ou grec
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	c/o Amnesty International – Greek Section Sina 30 Athens, 106 72 Grèce
Langues à utiliser de préférence	Anglais ou grec
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser les réseaux sociaux et le hashtag #CostasW4R pour envoyer des messages de solidarité à Costas et à son compagnon. Enjoindre au gouvernement grec (@govgr) de mettre fin aux crimes de haine, et de prendre position contre l'homophobie et le racisme. 2. Vous pouvez également vous asseoir sur un banc avec votre compagnon/compagne ou un(e) autre militant(e) et vous tenir la main et/ou vous embrasser en public et twitter la photo avec le hashtag #CostasW4R. 	





Nom des victimes	FRED BAUMA ET YVES MAKWAMBALA	
Pays	République démocratique du Congo	
Droits fondamentaux	Liberté d'expression, de réunion et d'association	
Lettres de pression		
Nom du représentant de l'État ciblé	Président Joseph Kabila	
Que lui demandons-nous ?	D'ordonner la libération immédiate et inconditionnelle de Fred Bauma et Yves Makwambala, ainsi que l'abandon de toutes les charges qui pèsent sur eux.	
Dirección para las cartas al presidente Kabila	Cabinet du President de la République, Palais de la Nation, Av. De Lemera Kinshasa-Gombe, République démocratique du Congo Courriel : presidence.de.la.rdcongo@gmail.com	
Liens sur internet	Facebook: https://www.facebook.com/jkkabila	
Langues à utiliser de préférence	Français, swahili, lingala	
Lettres de solidarité		
Adresse pour les lettres de solidarité	c/o Amnesty International – Regional Office for East Africa, the Horn and the Great Lakes P.O. Box 1527-00606 Nairobi Kenya	
Langues à utiliser de préférence	Français	
Autres idées d'action		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Publier des messages de solidarité sur la page Facebook consacrée à Fred et Yves : https://www.facebook.com/Free-Fred-Free-Yves-444969695681264/. Les gens sont encouragés à publier des photos d'eux avec #FreeFred #FreeYves inscrit sur la paume de leur main. 2. Participer à l'événement Thunderclap le 15 décembre. Celui-ci ciblera les autorités de RDC et appellera à la libération immédiate de Fred et Yves. 3. Organiser une journée de solidarité dans votre école ou au sein de votre communauté locale pour encourager d'autres personnes à écrire pour les droits. 		






Nom des victimes	« MARIA » (ET D'AUTRES FILLES) AU BURKINA FASO	
Pays	Burkina Faso	
Droits fondamentaux	Non-discrimination (égalité), droit à l'éducation et à la santé, droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants	
Lettres de pression		
Nom du représentant de l'État ciblé	Ministre de la Justice et des droits humains	
Que lui demandons-nous ?	De faire appliquer les lois nationales et les obligations internationales qui interdisent le mariage précoce et forcé, et garantir leur mise en œuvre.	
Adresse pour les lettres destinées au / à la ministre de la Justice	Ministère de la Justice et des droits humains Avenue de l'Indépendance Ouagadougou 01 BP 526 Burkina Faso	
Liens sur internet	Facebook : https://www.facebook.com/Ministère-de-la-Justice-Burkina-Faso-1479006358987436/	
Langue à utiliser de préférence	Français	
Lettres de solidarité		
Adresse pour les lettres de solidarité	Amnesty International Burkina 08 Av. Houari Boumediene Ouagadougou 08 BP 11344 Burkina Faso	
Langue à utiliser de préférence	Français	
Autres idées d'action		
<ol style="list-style-type: none"> Organiser une action de solidarité sous la forme d'une chaîne humaine. Vous pouvez glisser un cadenas à votre annulaire à la place d'une alliance pour symboliser le mariage forcé. Prendre des photos de la chaîne humaine et les partager sur internet. Diffuser le message à propos de « Maria » et des autres filles afin d'attirer l'attention sur le problème du mariage forcé au Burkina Faso. 		








Nom de la victime	PHYOE PHYOE AUNG
Pays	Myanmar
Droits fondamentaux	Droit à la liberté d'expression et de réunion
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Président du Myanmar, Thein Sein
Que lui demandons-nous ?	D'ordonner la libération immédiate et sans condition de Phyo Phyo Aung et de tous les étudiants placés en détention après avoir manifesté pacifiquement.
Adresse pour les lettres destinées au président	President Office, Office No.18 Nay Pyi Taw Myanmar
Liens sur internet	https://www.facebook.com/myanmarpresidentoffice.gov.mm
Langue à utiliser de préférence	Anglais ou birman
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	c/o Myanmar team Amnesty International 1 Easton Street London WC1X 0DW Royaume-Uni
Langue à utiliser de préférence	Anglais ou birman
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser une action publique devant l'ambassade du Myanmar dans votre pays, ou une marche solidaire semblable à celle que Phyo Phyo a essayé d'organiser dans son pays. 2. Diffuser le message sur les réseaux sociaux. Il existe une page Facebook de soutien aux étudiants ayant manifesté : https://www.facebook.com/We-Support-Myanmar-Students-1617301761814639/. Le président possède également un compte Facebook actif : https://www.facebook.com/myanmarpresidentoffice.gov.mm. 	






Nom de la victime	WALEED ABU AL KHAIR
Pays	Arabie saoudite
Droits fondamentaux	Liberté d'expression, d'association et de réunion, droit de ne pas subir de torture ou d'autres traitements inhumains ou dégradants, droit à un procès équitable
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Sa Majesté le Roi Salman bin Abdul Aziz Al Saud
Que lui demandons-nous ?	D'ordonner la libération immédiate et sans condition de Waleed, et l'abandon de toutes les charges retenues contre lui.
Adresse pour les lettres destinées au roi	Office of His Majesty the King Royal Court, Riyadh Arabie saoudite
Liens sur internet	Compte Twitter du roi Salman : @KingSalman Hashtags : #W4R #FreeWaleed #Saudi (« Arabie saoudite ») #Waleed_AbuAlkhair #detaineesinKSA (« détenus en Arabie saoudite »)
Langues à utiliser de préférence	Anglais, arabe
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Al-Ha'ir Prison Al-Ha'ir Riyadh 14765 Arabie saoudite
Liens sur internet	@WaleedAbulkhair (ce compte Twitter est géré par la femme et les amis de Waleed depuis l'arrestation de ce dernier)
Langues à utiliser de préférence	Anglais, arabe
Veillez noter qu'aucune mention d'Amnesty International ne doit figurer dans les lettres adressées à Waleed, car cela pourrait entraîner une aggravation des traitements qui lui sont infligés ou un allongement de sa peine.	
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser votre manifestation devant l'ambassade d'Arabie saoudite dans votre pays. Brandir des photos de Waleed Abu al Khair et des bannières condamnant la répression de la liberté d'expression. 2. Organiser des actions en ligne. Twitter à propos de Waleed Abu al Khair afin de sensibiliser à son cas. Cibler les autorités de votre pays. 3. Organiser une action de solidarité dans votre école en brandissant des photos de Waleed et en exigeant sa libération de prison. Prendre des photos pendant vos actions et diffuser le message sur les réseaux sociaux. 	





Nom de la victime	YECENIA ARMENTA
Pays	Mexique
Droits fondamentaux	Droit à ne pas subir de torture, de traitements inhumains ou dégradants, droit à un procès équitable
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Procureur général de l'État de Sinaloa, Marco Antonio Higuera Gómez
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • D'abandonner toutes les charges retenues contre Yecenia, pour qu'elle puisse être remise en liberté. • De veiller à ce que des réparations appropriées, notamment des services de réadaptation, soient accordées à Yecenia, en consultation avec elle. • De faire en sorte que soit menée sans délai une enquête minutieuse et impartiale sur les sévices subis par Yecenia et que les responsables présumés soient traduits en justice.
Adresse pour les lettres destinées au procureur général	<p>Marco Antonio Higuera Gómez Procurador General de Justicia del Estado de Sinaloa Procuraduría General de Justicia del Estado de Sinaloa Blvd. Enrique Sánchez Alonso No. 1833 Desarrollo Plan Tres Ríos C.P. 80030 Culiacán, Sinaloa Mexique Courriel : pgjspart@sinaloa.gob.mx</p>
Liens sur internet	Compte Twitter du procureur général : @gobsinaloa
Langues à utiliser de préférence	Anglais, espagnol
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	<p>c/o Centro de Ejecución de las Consecuencias Jurídicas del Delito de Culiacán (CECJUDE) Carretera a Navolato Km. 9.5, Col. Aguaruto Culiacán, Sinaloa. C. P. 80370 Mexique</p>
Langues à utiliser de préférence	Espagnol
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Envoyer une carte de Noël à Yecenia. Yecenia est très croyante (chrétienne mais pas catholique). 2. Fabriquer de petits bijoux (en carton, en tissu ou dans des matériaux souples) et les envoyer à Yecenia, accompagnés d'un message de solidarité. Yecenia apprend à fabriquer des bijoux en prison. 3. Signer la pétition sur Facebook à l'adresse https://www.facebook.com/groups/SolidaridadConYecenia/ et diffuser le message sur vos réseaux sociaux. 	



Nom de la victime	ZUNAR (ZULKIFLEE ANWAR ULHAQUE)
Pays	Malaisie
Droits fondamentaux	Liberté d'expression, droit à un procès équitable
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Premier ministre Najib Razak
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • D'abandonner les charges retenues contre Zunar et de veiller à ce qu'aucune personne travaillant avec lui ne fasse l'objet de restrictions ou de harcèlement. • D'abroger ou de modifier la Loi relative à la sédition et d'autres lois qui limitent le droit à la liberté d'expression.
Adresse pour les lettres destinées au premier ministre	Main Block, Perdana Putra Building Federal Government Administrative Centre, 62502 Putrajaya Malaisie Courriel : ppm@pmo.gov.my
Liens sur internet	Facebook : https://www.facebook.com/najibrazak Compte Twitter du premier ministre : @najibrazak
Langues à utiliser de préférence	Anglais, malaisien
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	c/o AI Malaysia D-2,33A 8 Avenue Jalan Sungai Jernih 8/ 1, Section 8 46050 Petaling Jaya Selangor Malaisie
Liens sur internet	Instagram : #Zunar et #W4R Compte Twitter de Zunar : @zunarkartunis
Langues à utiliser de préférence	Anglais, malaisien
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffuser le message à propos du cas de Zunar sur Twitter, ou twitter auprès des autorités de Malaisie afin d'obtenir sa libération de prison. 2. Créer des dessins et les envoyer directement à Zunar ou les publier sur Instagram. 3. Organiser un événement sur la liberté d'expression mettant en avant le cas de Zunar. Prendre des photos de l'événement et les envoyer à Amnesty International. 	





